Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 20 Chaâbane 1442
2 Avril 2021

N° 27

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés à responsabilité limitée **718**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **718**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **723**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **732**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **734**
Avis aux créanciers..... **738**
Convocations
Sociétés anonymes **742**
Sociétés à responsabilité limitée **749**
Divers
Avis au public..... **750**
Actes Administratifs
Avis au public **751**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'Agence Nationale de la Sécurité Informatique **753**
Bilan de Tunis International Bank **757**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés à responsabilité limitée

Constitution d'une société à responsabilité limitée Sarl

Sté Managment, Studies, Training and Services

MF : 1542282X

Siège social : 89 Bis Avenue Habib Bourguiba Nouvelle Ariana 2080

Suivant acte sous seing privé en date du 30/10/2017, enregistré le 30/10/2017 à la recette des finances 1er Bureau Tunis sous le n°17507761 quittance n°10076 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance d'Ariana le 5/12/2018 sous le n°D0329622018, il a été décidé la constitution d'une Sarl :

Dénomination : Sté Managment, Studies, Training and Services

Siège social : 89 Bis Avenue Habib Bourguiba Nouvelle Ariana 2080.

Capital : 3.000DT (Trois mille dinars)

Objet social : L'élaboration des études économique, financière technique et actuarielle, la formation et le consulting, l'aide à la Gestion directement ou à distance.

Durée : 99 ans

Gérance : Monsieur Ridha Khalfaoui de nationalité Tunisienne est nommé Gérant de la société pour une durée non déterminée.

2021R00885SRLB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement de mandat des Administrateurs

Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie

«SOPIAT»

Société anonyme

Au capital social de 46.600.000 Dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique 752097 J

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 01/08/2019, enregistré à la recette des finances Av. Habib Thameur - Tunis, le 19/09/2019, sous le n°19803385, Quittance n°M74468, il a été décidé de :

- Renouveler le mandat des Administrateurs suivants pour la période qui prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 :

- Banque Internationale Arabe de Tunisie

- Madame Alia Belkahia

- Monsieur Malek Ellouze

- Renouveler le mandat du commissaire aux comptes, le Cabinet ARC pour une durée de 03 années qui prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

- Un exemplaire de PV a été déposé au centre national du registre des entreprises le 4/3/2021 sous le numéro 202119445.

Un exemplaire de PV a été déposé au centre national du registre des entreprises le 4/3/2021 sous le numéro 202119445.

En vertu du procès-verbal de la réunion de Conseil d'Administration du 1er août 2019 enregistré à la recette des finances Av. Habib Thameur - Tunis, le 22/3/2021, sous le n°21800801, Quittance n°M16190, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Malek Ellouze en qualité de Président Directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'Administrateur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2021.

Un exemplaire de PV a été déposé au centre national du registre des entreprises le 25/3/2021 sous le numéro 202125492.

2021T00362SANB2

Augmentation de capital social

SOCIETE DU CENTRE COMMERCIAL LAC PALACE

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 Dinars

Siège social : Centre Commercial Lac Palace - Les Berges du Lac de Tunis

Matricule fiscal : 030359 X/A/M/000

Suivant un acte sous-seing privé en date du 7 Janvier 2021, enregistré à la recette de l'Enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 20 Janvier 2021 enregistrement n°21500519, quittance n°628, l'assemblée générale extraordinaire de la société du Centre Commercial Lac Palace a décidé d'augmenter le capital social de la société de la somme de un million de Dinars (1.000.000 DT) pour le porter de 2.000.000 Dinars à 3.000.000 Dinars et ce, par la création de 100.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune souscrites par l'incorporation au compte capital du compte courant actionnaires détenu par l'actionnaire Monsieur Mohsen Trabelsi.

Deux exemplaires de chacun des actes suivant ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis «RNE» le 23 Mars 2021 sous le numéro 202124806

- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 janvier 2021, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 20 Janvier 2021 enregistrement n°21500519, quittance n°628

Déclaration de souscription et de Versement en date du 19 Mars 2021 enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 19 Mars 2021, enregistrement n°21802162 quittance n°2951

Liste de souscription et Etat de Versement enregistrés à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 19 mars 2021, enregistrement n°21802161quittance n°2950.

2021R00897SANB2

Augmentation de capital Notice d'information

SOCIETE LES INDUSTRIES METALLURGIQUES DU SUD SA

SA au capital de 3 992 000 dinars

Siège : Route de Gabès km 8 Sfax

Objet : Fabrication de fers marchands et ronds à béton

Durée : 99 ans

Identifiant Unique : 1521494S

En vertu du P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 10 Février 2021 enregistré à la recette des finances Thyna le 22 Mars 2021 sous le numéro 21700377. Il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital de 880 000 dinars en numéraire pour le porter de 3 992 000 dinars à 4 872 000 dinars par la création de 88 000 anions nouvelles de 10 dinars chacune. Cette augmentation est assortie d'une renonciation aux droits préférentiels de souscription pour Monsieur Mohamed Javid Mohamed Ibrahim,

- Emission de primes d'émission convertibles en actions pour un montant de 1 880 000 dinars.

- Les fonds provenant de la souscription sont à verser dans un compte bloqué et indisponible auprès de la banque ZITOUNA agence Sfax à la Route de Gabès sous le numéro 25113000000086163125.

- Le délai ouvert à la souscription est de 15 jours avec possibilité de clôture anticipée en souscription intégrale avant expiration dudit délai.

- Un exemplaire du P.V de l'assemblée générale extraordinaire a été déposé au registre 29 mars 2021 sous le n°AC08402021.

2021X00375SANB2

«LGR EL MENZAH»

Société anonyme

Au capital de 2 619 036 dinars

Siège social : 58 Rue Ibnou Charaf Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1182145J

CNSS : 53870362

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25/9/2020, enregistré à l'enregistrement de la recette des finances Cité Mahrajène - 1082 Tunis le 8/10/2020 sous le n°20804793, Quittance n°M063272, il a été décidé ce qui suit : - Augmentation de capital social en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription et ce par l'émission de 102 actions au prix unitaire de 798 dinars majorée d'une prime d'émission d'une valeur de 1 459.158 dinars et le capital passera de 2 619 036 dinars à 2700 432 dinars et il se compose de 3 384 actions d'une valeur de 798 dinars l'action.

- Dépôt provisoire N°AC01362021 le 25/3/2021.

- Banque Tuniso Koweitienne / Agence Montplaisir.

- RIB : 20 02828-22100201771-34.

Délai de souscription 15 jours de la parution du JORT avec possibilité de clôture anticipé en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

2021400776SANB2

«LGR EL MENZAH»

Société anonyme

Au capital de 2 537 640 dinars

Siège social : 58 Rue Ibnou Charaf Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1182145J

CNSS : 53870362

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24/02/2020, enregistré à l'enregistrement de la recette des finances cité Mahrajène 1082 Tunis le 16/3/2020 sous le n°20501888, Quittance n°M002478, il a été décidé ce qui suit : - Augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription et ce par l'émission de 102 actions au prix unitaire de 798 dinars majorée d'une prime d'émission d'une valeur de 1 459.158 dinars et le capital passera de 2 537 640 dinars à 2 619 036 dinars et il se compose de 3282 actions d'une valeur de 798 dinars l'action.

Dépôt provisoire n°AC01702020 le 18/3/2020.

Banque Tuniso Koweïtienne / Agence Montplaisir.

RIB : 20 02828-22100201771-34.

Délai de souscription 15 jours de la parution du JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

2021400777SANB2

Société At-Tounessya Internet

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 DT

13, Avenue Jugurtha Mutuelle ville le Belvédère 1002 Tunis

M.F : 539698L/A/M/000

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration n°2 de l'année 2021 de la Société At-Tounessya Internet, daté le 16 mars 2021 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche Tunis sous le numéro M020314, quittance n°21701211 dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 24 mars 2021 dossier n°202125121, il a été décidé : - Nomination de Mr Mohamed Mnif membre du conseil d'administration et Président Directeur Général de la société At-Tounessya Internet, il succède à Mr Moez Maaref.

2021400783SANB2

Notice relative à l'augmentation du capital d'une société anonyme

BIO Tunisia Innovation «BIOTI» SA

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

UI RNE n°1504196M

Siège social : Pro Business Center «PBC», Espace Tunis, Immeuble H, Bureau H3, Montplaisir 1073, Tunis

En vertu du PV de l'AGE du 30/01/2021, il a été décidé l'augmentation du capital de la société selon les conditions suivantes :

- Dénomination sociale : BIO Tunisia Innovation «BIOTI» SA

- La forme de la société : société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

- Le montant du capital social à souscrire : Cinq cent mille (500.000) dinars

- Siège social : Pro Business Center «PBC», Espace Tunis, Immeuble H, Bureau H3, Montplaisir 1073, Tunis

- Objet social : Les activités de première transformation et de conditionnement de la production agricole Bio et le développement de la production agricole Bio

- La durée de la société : 99 ans

- Date et lieu du dépôt du PV de l'AGE du 30/01/2021 : au Greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis, le 25/3/2021 sous le n°ACO1352021.

- Le nombre des actions à souscrire contre numéraire : Cinq cent (500) actions à souscrire intégralement en numéraire et à libérer entièrement lors de la souscription

- La valeur nominale des actions à émettre : mille (1000) dinars

- Avantages particuliers : Aucun avantage particulier n'est stipulé dans les statuts.

- Conditions d'admission aux assemblées : Tout actionnaire a le droit de participer et d'assister aux assemblées générales et il est conféré à chaque propriétaire d'une action un seul droit de vote.

- Répartition du résultat : La répartition du résultat est soumise aux dispositions des articles 287, 288, 289 du code des sociétés commerciales.

- Dépôt des fonds : Il est ouvert un compte indisponible au nom de la société à la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence Mohamed V, sous le n°08005010083214020615 pour la libération des fonds.

- Délai ouvert pour la souscription: quinze (15) jours à compter de la date de la parution de la présente notice au JORT. La souscription sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant l'expiration dudit délai. Les actionnaires actuels peuvent exercer leur droit préférentiel de souscription pendant ce délai.

Si certains actionnaires n'ont pas souscrit les actions pour lesquelles leur donnait un droit de préférence, les actions ainsi non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel proportionnellement à leurs parts dans le capital, et dans la limite de leurs demandes.

Passé ce délai, les actions non souscrites par les actionnaires actuels peuvent être souscrites par toute autre personne physique ou morale, et ce dans un délai maximum de sept (07) jours à partir de l'expiration du premier délai.

- Modalités de convocation de l'AGE : conformément à la loi.

L'assemblée générale extraordinaire a donné toutes les prérogatives au Conseil d'Administration pour la réalisation de ladite augmentation du capital et de procéder à la modification corrélative des statuts.

2021400785SANB2

Nomination de Président Directeur Général

Société Majestic Hotel SA

Capital social : 3 300 000 Dinars

Siège social : Avenue de Paris, 1000 Tunis

M.F : 000970V/A/M/000

R.N.E. : 0000970V

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 4 mai 2020, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi à Tunis le 02 juin 2020 sous le n°20801228, quittance n°35441, il a été décidé de nommer M. Karim Fliss en qualité de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur qui arrivera à échéance lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Un exemplaire dudit procès-verbal ci-dessus mentionné a été enregistré au bulletin officiel du registre national des entreprises le 24 juin 2020 sous l'annonce n°202039867, bulletin n-°142.

2021400787SANB2

SOIVM-SICAF Société d'Investissement en Valeurs Mobilières à capital Fixe

Société anonyme

Au capital de 4.000.000 dinars

Siège social : Complexe le BANQUIER, Avenue Tahar Haddad Les Berges du Lac - 1053 - Tunis

RNE : N°0447163 Y

Il résulte du PV de la réunion de l'AGO tenue le 01.02.2021 enregistré à la recette des finances Le Lac le 4.3.2021 sous le n°21701701 quittance n°M021169 dont un exemplaire avec les états financiers relatifs à l'année 2020 ont été déposés au Registre National des Entreprises en date du 26-3-2021 sous le numéro 2020 126 114, que l'AGO a :

- Approuvé le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2020.

- Affecté le résultat 2020 en résultats reportés.

- Fixé les jetons de présence pour l'exercice 2021.

- Décidé de désigner le cabinet Financial Auditing Consulting représenté par Monsieur Neji Hergli en remplacement de Monsieur Mohamed Mezghani en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

2021400788SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

HBG HOLDING

Société anonyme

Au capital social de 235.000.000 DT

Siège social : Immeuble HBG, 5ème étage, Rue Ile de Failaka, Cité Les Pins. Les Berges du Lac II, 1053, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1259611K

Numéro d'affiliation CNSS : 321426 - 66

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29/01/2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau Tunis le 24/3/2021 sous le n°21502275, Quittance n°3093, dont un projet a été déposé au centre national du registre des entreprises le 24/3/2021 sous le n°AC01332021, il a été décidé d'augmenter le capital de la société par conversion de créances certaines liquides échues et exigibles d'un montant de 12.700.000 DT par l'émission de 1.270.000 actions nominatives nouvelles à libérer intégralement lors de la souscription, portant ainsi le capital de 235.000.000 DT à 247.700.000 DT divisé en 24.770.000 actions d'une valeur nominale de 10 DT; Le délai du droit de souscription a été fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2021400794SANB2

Notice d'augmentation de capital

SOCIETE IMMOBILIERE RIHAB

Société anonyme

644742M/P/M/000

Suivant acte sous seing privé en date du 22 mars 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 25 mars 2021 quittance n°3108 enregistrement n°201502286, l'assemblée générale extraordinaire de la société Immobilière Rihab a décidé d'augmenter le capital social de la société de la somme de huit cent mille Dinars (800.000 D) pour le porter de 3.000.000 Dinars à 3.800.000 Dinars par la création de 8.000 actions nouvelles de 100 Dinars chacune à souscrire du quart à la souscription.

Les 200.000 Dinars sont déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie Agence Grombalia compte n°0000332003771. Cette assemblée a donné les pouvoirs les plus étendus au Président Directeur Général ou à tout autre mandataire pour réaliser cette augmentation du capital et notamment la déclaration de souscription et de versement auprès du receveur. Siège social : 7 Avenue Tahar Ben Ammar 2092 El Manar II Tunis. Objet social : La promotion immobilière Durée : 99 ans. Identifiant unique : 644742M/N/M/000. Le délai de souscription est de 15 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Le dépôt du projet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 Mars 2021 a été effectué au tribunal de première instance de Tunis le 29 Mars 2021 sous le n°AC 01392021. Convocation de l'assemblée générale extraordinaire : l'assemblée s'est réunie à la diligence du conseil d'administration à l'adresse du siège social et selon les modalités statutaires. Nom du premier responsable : Monsieur Mustapha Trabelsi : Président Directeur Général de nationalité Tunisienne.

2021400803SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Au sens des articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

RECALL HOLDING S.A

Société anonyme

Au capital de 5.000 TND

Siège social : Avenue de la Bourse, Immeuble Lira, les Jardins du Lac II, 1053, Tunis, Tunisie

Identifiant Unique : 1519533L

Montant de l'augmentation de capital : 495.000 Dinars pour porter le capital social de 5.000 Dinars à 500.000 Dinars.

Objet social : la détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés (Holding).

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 septembre 2019, a été enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés le 30 mars 2021 sous le n°21802380, Quittance n°3244, et a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 30 mars 2021 sous le n°AC01402021.

Actions nouvelles et certificats d'investissements : 33.165 Actions ordinaires nouvelles et 16.335 certificats d'investissements, d'une

valeur nominale de 10 Dinars chacune, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces et par compensation de créances.

Certificats de droits de vote nouvellement crées : 16.335 certificats de droits de vote.

Conditions d'admission aux AG et droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faites des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à 5% pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices.

En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leurs participations sociales dans le capital social de la société.

Période de souscription : les souscriptions sont ouvertes depuis la date de l'assemblée générale extraordinaire, et pour ce qui concerne les actionnaires, à la date de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne et la date de clôture est fixée à l'expiration du délai de 15 jours à compter de ladite publication, sauf clôture anticipée en conséquence de la souscription de 100% du montant de l'augmentation avant cette date.

2021400805SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Changement de nom de la société

Au capital de 10 000 dinars

Sté LE CASANIER SARL

Société à responsabilité limitée

Siège social : 06 Av 2 Mars 1934 Ezzahra

Matricule fiscal : 1634246C/A/M/000

CNSS : 572766-78

Suivant acte soussigné privé en date du 24/01/2021, enregistré à la recette des finances Ezzahra, sous n°21700159 quittance n°03290 en date du 25/01/2021 dont deux exemplaires de procès-verbal ont été déposés au registre national des entreprises sous le n°2021121988219 en date du 27/01/2021 selon lequel :

Changement du nom de la société de Sté le casanier à Sté lassaad oueslati FC.

2021R00891SRLB2

Cession de parts sociales

Changement d'activité

BOUOUN FRERE (SARL)

Capital social : 60000 DT

Siège social : Rue Mharza Km 4 Cité Habib Souk Kadim Sfax

M.F : 1490160Z

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/7/2018 enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba Sfax 9/8/2018 sous le n°18703004 Quittance n°M061451 les associés ont décidé à faire :

- Cession des parts sociales entre les associés Aymen Bououn et Nafti Bououn daté le 3/7/2018 et 10/7/2018 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax le 9/8/2018 sous le n° 18103003 Quittance n°M061446.

- Changement d'activités de la société.

Dont deux copies des statuts ont été déposées au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax (2) le 20/12/2018 sous le n°201860513.

2021X00374SRLB2

P.V de modification des statuts de la société

«el mostakbel de production collecte et distribution du lait» SARL

MF : 1025931/c

Suivant acte authentique du 11 mars 2011 il a été convenu entre associés a modifier les statuts de la société selon les clauses suivantes : modification du siège social de Enshaa Tazograne Haouaria au nouveau siège social Menzel Aissa Menzel Temime et modification de la dénomination sociale de la société elmostakbel de production collecte et distribution du lait par la dénomination de la société «el mostakbel du lait et des services agricoles» et augmentation du capital de deux mille dinars 2000.000d à trente deux mille dinars 32 000.000d.

2021400682SRLB2

Société CHERIF ET LEJONCOUR ETUDES

SARL au capital de 10.000 dinars

Siège : Avenue de Carthage - Complexe Le Forum - 2080 Ariana

MF : 633855L/A/M/000

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 19 janvier 2021, enregistré le 20/01/2021 à la recette des finances de l'Ariana sous le numéro 21720378, quittance n°6450, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le n°20216781 en date du 26/01/2021, les associés ont approuvé l'opération de cession des parts sociales et ont décidé de Mme Nawel Khelil ép. Cherif en tant que co-gérante de la société pour une durée indéterminée.

2021400772SRLB2

Assemblée générale extraordinaire

Société El Houda des Travaux

S.H.T SARL

Capital social : 210.000 Dinars

MF : 1271904X

Rue 6 N°2 Cité El Khadra 1003 - Tunis

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 02 mars 2021 enregistrée à la recette des finances Ariana sous le n°21701986 le 11 mars 2021 et publié aux journaux le Quotidien et Chourouk le 10 mars 2021 récépissé de dépôt à la R.N.E le 17 mars 2021 sous le n°202123572 il a été décidé de liquider la société Houda des Travaux et de nommer Mr Mourad El Mabrouk, titulaire de la C.I.N n° 02964254 en qualité de liquidateur avec tout le pouvoir.

2021400802SRLB2

AUTRES SOCIETES

SOCIETE SERVICE AGRICOLE SELMA

Capital social : 20 000 DT

Siège social : Rue des Minéraux ZI Charguia 1 Tunis 2035

Identifiant unique : 0030626X

Registre de commerce : C14611997

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 2019 enregistré à la recette des finances La Charguia le 28 mai 2019 sous le numéro 19103242 quittance n°M064622 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 30/3/2021 sous le numéro 202126802, il a été décidé ce qui suit :

- La désignation de monsieur Kaled Ben Mohsen Sellami en tant que liquidateur de la société suite à sa dissolution et à la cession du reste de ses actifs à monsieur Mohsen Sellami (qui est devenu l'unique propriétaire de toutes les parts).

2021400804SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Résiliation de don d'un fonds de commerce

Par acte notarié, enregistré à la recette des finances Sijoumi le 15/3/2021, quittance n°M019007. Marwan Al Tabouri a résilié la donation du fonds de commerce dans le local situé au 54 bis, rue Al-Nakheel Al Zahrouni, qui sert de pharmacie.

Les oppositions se font dans les 20 jours après publication au journal officiel au local du fonds de commerce chez Marwan Al Tabouri.

Cette annonce a été publiée au journal Dar Assabah le 26/3/2021.

2021T00351FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date de 5/3/2021 enregistré le 16/3/2021 à la recette des finances Raoued sous le n°21100992 Quittance n°M025415, Madame Ahd El Jemil et Madame Dhekra Neffeti ont cédé à titre gratuit à Monsieur Walid El Jemil et à Monsieur Anis El Jemil la totalité du F.C de la boucherie avec tous les éléments de l'objet physique et moral sis à la Rue Ali Ben Jeb Allah Cité El Gazelle.

Les oppositions seront acceptées auprès du Monsieur Anis El Jemil au 49 Rue Hafedh Ibrahim Cité El Gazelle, dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal Alchourouk en date de 25/3/2021.

2021T00354FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Mahfoudh Ramzi Guerbaa Avocat légalisé le 16/3/2021 enregistré à la recette des finances El Yasminette le 17/3/2021 quittance MO144900 n°21200665 Ayoub Souid c.i.n n°14763640 a cédé à Monsieur Walid Lamouchi c.i.n n°05677497, le fonds de commerce sis à l'avenue des Martyrs n°2 Nouvelle Médina, avec tous ses éléments corporels et incorporels et objet de l'identifiant n°1596597J.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au JORT entre les mains de Walid Lamouchi à son domicile sis à la Rue Imem Malek Mornag Ben Arous. Une publication de cette vente est parue au journal Achourouk le 27/3/2021.

2021T00355FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Tarek Meknessi en date du 15/3/2021 enregistré la recette des finances avenue de l'Indépendance Bardo le 22/3/2021 sous le n°21201033 quittance n°24068 Mr Tarek Naccache M.F n°1468473H a vendu à Mr Kamel Khalfat CIN n°04700225 domicilié 13 rue les pyramides cité la gazelle Nord Ariana gouvernorat de l'Ariana la totalité du fonds de commerce exploité dans le local commercial sis à la station de transport terrestre de Bab Saadoun Bab Souika 1006 Tunis intitulé «restaurant Soltane» pour commerce de restaurant.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au JORT au domicile du vendeur au local commercial.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essabah et Le Temps du 27/3/2021.

2021T00357FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 24/03/2021 quittance M020994 enregistrement 21201003 Fawzia et Fatma et Latifa et Zohra et Habib et Mohamed et Ezzedine et Wasila et Mohsen fils des Mokhtar Nebhani et Aicha Mkachri ont vendu et cèdé la totalité du fonds de commerce sis 21 Avenue de La Liberté Tunis à Mr Hsan Lamari avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être signifiée au Bureau du Maître Adel Chalfouh sis à 20 rue Jamel Abdenasser Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au J.O.R.T sous peine de nullité.

La dite annonce est parue aux journaux Le Temps et Essabah le 30/3/2021.

2021T00358FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 5 mars 2021 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 8 mars 2021 sous la quittance n°M026723 et l'enregistrement n°21201095, Mme Bilel Fkii, titulaire de l'identifiant unique n° (1197396E) a vendu à Mme Aida Bouzidi (CIN n°09810929) le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de Buvette sis au local situé à l'avenue Hbib Thameur à Hammamet.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de Mme Aida Bouzidi à l'adresse du local sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa le 30 mars 2021.

2021T00361FCCC2

Contrat de cession d'un fonds de commerce

Suivant contrat de cession enregistré à la recette des finances rue El Jazira en date du 29/3/2021 quittance n°M020402 enregistrement n°21100969 Mr Béchir Harhira a cédé la boutique et le fonds de commerce à son fils Sofiene Harhira situé au n°05 rue Sidi El Morjani Tunis exploité pour vente de prêt-à-porter.

Les oppositions seront reçues chez Mr Sofiene Harhira à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été parue au journal Essabah du 31/3/2021.

2021T00363FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à Hammamet le 22/3/2021 sous n°21201378 reçu n° M033400, M. Ali Sfaxi titulaire de la CIN 05426712 a vendu à M. Mehdi Ben Hssine titulaire de la CIN 09834704 le fonds de commerce exploité dans tout commerce; sis à l'Avenue du Colonel Mohamed Bazzez Hammamet.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du cabinet maître Trabelsi Hayet ; avenue Habib Bourguiba immeuble Mehrez Attia Hammamet dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel.

Une annonce a été publiée au journal Echorouk dans son numéro daté le 30/3/2021.

2021T00364FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances 18 Arbi Zarouk Béja le 16 Mars 2021 quittance M014072 enregistrement 21201673 Mr Mouhamed Chkiri Kouki a vendu à Mme Malek Abed Ennour ép Mzoughi la totalité du fonds de commerce destiné Boulangerie et Pâtisserie sis à Sidi Ismaiil Sud de Béja 9021.

Les oppositions se feront au bureau de Maître Saidi Nissaf «avocate» sise à 18 avenue de Martyrs El Mourouj 1 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Cet avis a été publié au journal «Le Quotidien» dans son édition du 26 mars 2021.

2021R00887FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par le biais d'un contrat de donation du fonds de commerce édité par les deux notaires à Médenine M. Fathi Latrach et son collègue en date du 16/11/2020, volume 190, rasm n°315, monsieur Korchani Lazhar Ben Hadi Ben Mohamed a donné à monsieur Korchani Fathi Ben Hadi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et moraux, sise n°96 rue Yougoslavie et l'angle de la rue Ibn Khaldoun Tunis exploité actuellement comme restaurant.

Toutes les oppositions seront reçues chez le donataire, au local du fonds, dans un délai de 20 j de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette donation a fait l'objet d'une annonce au journal "Echourouk" du 26/3/2021.

2021R00889FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié dressé par les notaires siégeant au ressort du tribunal de première instance de Tunis Naceur Ouni et Sadok Amdouni en date du 10/3/2021, inscrit au registre du premier notaire susmentionné sous le numéro 163 page 153, enregistré à la recette des finances de la Marsa au journal mensuel du mois de Mars 2021,

Quittance n°033035 du 25/3/2021, Mr Chokri Ben Mustapha Bhar, titulaire de la carte d'identité nationale n°00041660 délivrée à Tunis le 15/02/1997, et demeurant au 26 Rue du Basilic (elhbak) cité bel Air Boumhel Ben Arous, a cédé et délivré par voie de donation à Mademoiselle Rania Bhar titulaire de la carte d'identité nationale numéro 0967066 délivrée à Tunis le 15/02/2021, et demeurant au 26 Rue du Basilic (Elhbak) cité bel air Boumhel Ben Arous la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce au local revenant au conseil régional du gouvernorat de Grombalia avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions devront être adressées au donataire à l'adresse sise au 8 rue Khaled Ibn Walid Hammam-lif gouvernorat de Ben Arous et ce dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cet extrait au J.O.R.T.

Un extrait de la présente annonce a été publié au journal Quotidien du 27/3/2021.

2021R00892FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte S.S.P daté le 11/3/2021 enregistré à la recette des finances de Boumhal (quittance M018248 enregistrement 21200929) Mme Emna Bent Chedli Ben Ali Fk Ben Said Epouse Tahar Elbedwi a vendu la totalité du fonds de commerce à Mme Nejma Bent Tahar Hammi consistant en une Friperie sis à n°17 Rue Mohamed Elkhames Boumhal Elbassetine.

Les oppositions auront lieu entre les mains de Mme Nejma Bent Tahar Hammi sis à 4 Rue Turki Jawra Boumhal Elbassetine dans un délai de 20 jours à partir de la parution de présent avis au Jort.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 31/3/2021.

2021R00896FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 23/3/2021 et enregistré à la recette des finances de Jemmel le 23/3/2021 sous le numéro 19683, volume 21200559.

Monsieur Ziddi Jaber a vendu tout le fonds de commerce «vente des téléphones mobiles», situé à la rue de Bechir Sfar 5020 Jemmel aux messieurs Chrif Shbi et Bensalah Hsin.

Toutes les oppositions doivent être déclarées au bureau de maître Zohra Chabbi situé à la rue de station immeuble ghezal 1er étage bureau n°14 Jemmel dans un délai de 20 jours dés la publication de cette annonce dans un journal quotidien.

Un extrait de cette annonce a été publié à journal «Chourouk» daté le 26/3/2021.

2021S00384FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de cession en date du 11/3/2021 enregistré le 17/3/2021 à la recette des finances de Msaken sous le n° d'enregistrement 21200937 et le n° de quittance M027929, Mme. Olfa Bent Mohamed El Ghoul a renonçé à Mr. Ahmed Ben Mohamed Berrirri tout le fonds de commerce situé à la route de Sousse, Msaken, dont l'objet est la vente des produits pneumatiques.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains du concessionnaire Mr. Ahmed Berrirri, situé dans le local du fonds de commerce sis à la route de Sousse, Msaken, dans un délai de vingt jours à partir de la parution de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 27/3/2021.

2021S00385FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 01 février 2021 et enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 23/3/2021 sous le numéro 21200989, quittance n°M016015, Mme Hela Bent Faycal Kacem titulaire de la c i n n°09259294 dont l'adresse 56; rue Sidi Salem Hammam Sousse Sousse a vendu à Mme Sarra Bent Fethi Haj Salah titulaire de la C.I.N n°06890359 dont l'adresse est cité Essalama Jammel gouvernorat de Monastir tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au rez-de-chaussée de l'immeuble HMAYED ouvrant sur avenue la perle du sahel Khzama Sousse exploité dans l'activité d'opticien, moyennant un prix fixé à trente mille dinars (30 mille dinars) dont vingt mille dinars (20.000 dinars) pour les éléments corporels et dix mille dinars (10.000 dinars) pour les éléments incorporels. Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteuse Mme Sarra Bent Fethi Haj Salah à son adresse sise cité Essalama Jammel gouvernorat de Monastir dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk du samedi 27/3/2021.

2021S00386FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18/3/2021, enregistré à la recette des finances de Cité Riadh Sousse le 25/3/2021, sous n°21200611, quittance n°M016750, Mr Kamel Adali, titulaire de la CIN n°07650552, a vendu et cédé à Mr Ahmed Mosrati, titulaire de la CIN n°14020132, la totalité du fonds de commerce du local destiné Fastfood

(MF : 1522456Q) avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à l'Avenue Taoufik Cité Riadh - Sousse.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien».

2021S00394FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 16/3/2021 enregistré à la recette des finances Zaouiet Sousse le 25/3/2021 quittance M009903 enregistrement 21200374.

La Société TOUT POUR AUTO, S.U.A.R.L a cédé à Yesser et à Yessine, fils de Mohammed ben Abdelkarim Boukamcha le fonds de commerce servant à la vente en détail de tous les accessoires et services pour voiture sis à l'Avenue 14 Janvier Zaouiet Sousse.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien daté le 28/3/2021.

Les oppositions doivent être adressées au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de cette publication.

2021S00395FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mahdia le 30/3/2021, sous n°21201157, quittance n°M016486, Mr Mehdi Ben Habib Rjab, titulaire de la CIN n°06792209, a vendu et cédé à Mr Nassir Ben Rabaa, titulaire de la CIN n°06928449, la totalité du fonds de commerce du local destiné Superette (vente des produits alimentaires avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à l'Avenue Tej Mahdia. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 01/4/2021.

2021S00404FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Mahfoudh Fathi avocat à la cour de cassation, daté du 23/3/2021 et enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax sous le numéro 21201023 quittance M028220 Monsieur Zied Ben Khaled Ben Hedi Abed Mouleh titulaire de la carte d'identité nationale n°08778066 délivrée le 10/3/2003 demeurant à la route de Gabès Km 4 devant société "El mous" Sfax a vendu à madame Fatma Bent Tahar Achour épouse Nizar Hachicha titulaire de la carte d'identité nationale n°08186009 délivrée le 30/01/2008 demeurant à la route de Gremda Km 1.5 Avenue 4061 n°25 Sfax la totalité du fonds de commerce exploité restaurant avec tous les éléments corporels et incorporels au local sis à la route Mahdia Km 1.5 Sfax.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Mahfoudh Fathi avocat à la cour de cassation à son étude sise à Sfax à l'immeuble Elintilaka 2 escalier C au 4ème étage n°2 dans un délai n'excédant pas 20 jours à compter de la date de publication du présent extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a paru au quotidien Essabah dans son expédition du vendredi 26 mars 2021 à la page 12 sous le numéro 22992.

2021X00363FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 18/3/2021, enregistré le 19/3/2021 à la recette des finances à Bir Ali sous n°21200271, quittance n°M009552, Walid Ladraa titulaire de C.I.N sous n°05396640 a vendu à Ahmad Ladraa titulaire de la C.I.N sous n°11072241. Le fonds de commerce pour la vente et réparations des téléphones portables exploité au local sis à l'avenue Habib Bourguiba Bir Ali Sfax.

Les oppositions peuvent être formées entre les mains du vendeur du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Temps» et «Essabeh» du 23/3/2021.

2021X00365FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 26-3-2021 enregistré à la recette des finances Abou El Kacem Chebbi Sfax le 26-3-2021 sous numéro 21201243 reçu n°M031974, madame Alya Abdelkefi, titulaire de la carte d'identité n°08407830 du 10-7-2008 a vendu à monsieur Lasaad Ben Mrad titulaire de la carte d'identité n°01333198 du 12-10-2016, la totalité du fonds de commerce sis n°3 et 5 galerie elborgi avenue Habib Maazoun Sfax exploité commerce chaussures.

Les oppositions se font entre les mains de maître Mohamed Dammak à son étude sise à immeuble Ezzouhour 1er étage bureau n°10 avenue Ahmed Aloulou Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au jort.

2021X00370FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances à Borj Louzir le 8/3/2021 sous le n°21200681 quittance n°M016370 Société PODIUM SPORT, S.A.R.L MF : 0935826J a vendu à la URBAT STORE S.A.R.L MF : 1707261E le fonds de commerce sis au Centre Commercial Soukra n°156 avenue de l'UMA Soukra.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au JORT au domicile élu étude Maître Adel Atitallah sis à Imm Attijeri Bank 3ème étage Sfax.

Cette vente a été publiée au journal (الشروق) le 25/3/2021.

2021X00371FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Sakit Ezzit Sfax, le 17/3/2021, sous le n°21200646 quittance n°M019580, Monsieur Ahmed Ben Habib Ben Brahim Mahzoun inscrit au registre national des entreprises sous le n°1604045D (CIN 08864044) sis à la route Teniour impasse karouba Chahia Sfax vend sous toutes les garanties de fait et de droit à Madame Manel Ben Habib Abdelkafi (CIN 08808493) sise à l'avenue boulevard de l'Environnement rue Iben Badiss n°18 Chahia Sfax la totalité du fonds de commerce exploité dans le local de vente des produits alimentaires et domestiques et de gaz à usage domestiques, les épices et des viandes de poulets uniquement sise à la route de Tunis wed Grawa rue Hedi Chaker n°208 Sfax.

Les oppositions sont recevables au cabinet du maître Ayadi Mansour l'avocat à Sfax, sis au 36 avenue Victor Hugo deuxième étage prés du palais de justice Sfax où est déposée une copie de vente, et ce dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Echourouk du 30/3/2021.

2021X00378FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP enregistré à la recette des finances CHihia Sfax en date de 18/3/2021 quittance n°M014123 enregistrement n°21200257 Mr Anis Dhuib titulaire la CIN n°08886756 datée au 20/11/2008 et Mr Ahmed Bou Kattaya ont vendu à Mr Yasine Bougacha titulaire de la CIN n°08864658 datée au 10/3/2010, la totalité d'un fonds de commerce à usage «vente des fruits secs» avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu sis à la Route de Teniour km 5.5 Avenue Chihia Taieb Mhiri «zanket el makteb» Sfax.

Les oppositions sont recevable entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce Mr Yasine Bougacha à l'adresse du fonds de commerce sis à la Route de Teniour km 5.5 Avenue Taieb Mhiri Chihia «zanket el makteb» Sfax dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au j.o.r.t.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 31/3/2021.

2021X00382FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Tarek Meknessi en date du 15/3/2021 et enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 25/3/2021 sous le n°21201687 quittance n°M033679, Mme. Selma Khalfat (MF n°01654718A) a vendu à Mr. Tarek Naccache (MF n°01468473H), la totalité du fonds de commerce exploité dans le local commercial situé au n°045, rez-de-chaussée avenue Taieb Mhiri - 2080 Ariana pour tout commerce.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au JORT au domicile de la venderesse sis rue les pyramides - n°13 - cité la Gazelle - nord Ariana - gouvernorat de l'Ariana.

Cette vente a été publiée aux journaux quotidiens Essabah et Le Temps du 27/3/2021.

2021400775FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation en date du 01/8/2002 par lequel Mr Rchid Ben Mohamed Jaafar titulaire de la carte d'identité nationale n°00016130 a fait donation à Mme Chafika Jaafar titulaire de la carte d'identité nationale n°00016284 et Mme Sadika Jaafar titulaire de la carte d'identité nationale n°00430273 la totalité du fonds de commerce qui se trouve au n°9 Approche karras Ariana et qui est destiné au nettoyage des vêtements.

Un exemplaire du présent sera déposé au Registre National des entreprises de l'Ariana en date du 29/01/2021.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 27/3/2021.

2021400779FCCC2

Cession de parts en indivision dans un fonds de commerce

Suivant l'acte SSP du 6/01/2021, enregistré à la recette des finances de Jerba Midoun le 9/3/2021, quittance n°M014894, enregistrement n°21200812, les héritiers du défunt Mahmoud Ben Zekri, Noureddine, Taoufik, Fathi, Salem, Laila, Hayet, Yamina et Noura, tous demeurants à Sedwikech Jerba ont cédé leurs parts dans l'indivise leur revenant dans le fonds de commerce d'une boulangerie sise à Sedwikech Jerba à leur sœur Mme Naziha Ben Zekri, demeurant à Sedwikech Jerba.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de la bénéficière Mme Naziha Ben Zekri au siège du fonds de commerce objet de la cession, et ce dans un délai de 20 jours après la publication de la cession au Journal Officiel.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 13/3/2021.

2021400780FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 20/10/2020 enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun en date du 21/10/2020 reçu n°M049962 n° d'enregistrement 20202990, Mme Saida Kileni, résidante à Midoun Jerba, a cédé à Mr Hedi Mbarek résidant à Midoun Jerba, la totalité du fonds de commerce exploité pour toutes sortes de commerce. Sise sur la route Nadhour Midoun Djerba 0.5 km.

Les oppositions auront lieu de l'adresse du fonds de commerce route Nadhour Midoun Djerba 0.5 km dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au J O R T.

Toutes les oppositions présentées hors délai seront nulles et de nul effet.

Cet avis a été publié au Echourouk du jeudi 21/01/2021.

2021400781FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente, enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis, le 20/9/1999, sous le n°99209287, quittance n°M061740, Mr Ben Mahmoud Ben Mohamed Ben Ayada CIN n°00178279, a vendu à Ali Ben Chbil Ben Mohamed Gzara CIN n°04030394, la totalité du fonds de commerce (patente n°035263 L) sis au 27, rue Malta Sguira Tunis, exploité pour la vente meuble et ameublement.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 31 mars 2021.

2021400795FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date du 10/3/2021 enregistré à la recette des finances Cité Ezzouhour le 15/03/ 2021 quittance n°M015424 enregistrement n°21200405 Mr. Riadh Ben Naijim Ben Al Baldi Bou Aakazi titulaire de la CIN 04761196 a vendu un fonds de commerce d'un Boucher sis à 64 rue Bhar Amen (EX 4128) cité Azzouhour à Mr. Ramzi Ben Chedly Ben Allala Mazni titulaire de la CIN 04696904

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 20 mars 2021.

2021400800FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte du 12/3/2021 enregistré à la recette d'El Menzah 6 le 24/3/2021 par quittance n°M036173 Enregistrement n°21201887; société LE NARCISSE SARL sise à l'angle de la Rue du Golf Arabe n°2 Menzah 8 Ariana représentée par sa Gérante Mme Narjess Hsoumi, a cédé à la société en formation «PARA BELLA BIO» SARL au capital de 20000 DT sise à l'angle de la Rue du Golf Arabe n°2 Menzah 8 Ariana représentée par l'une de ses Gérantes Asma Aissaoui ou Najla Ben Aoun,

La totalité de son fonds de commerce de tout commerce actuellement exploité dans l'activité vente de prêt à porter, exploité au local sis à l'angle de la Rue du Golf Arabe n° 2 Menzah 8 Ariana.

Le domicile élu pour recevoir les oppositions éventuelles a été fixé chez le rédacteur d'acte Me Badi Ben Mabrouk dont étude sise à l'Imm. Misk A19 à Montplaisir Tunis; 20 jours au plus tard à partir de la parution du présent au JORT.

Le présent avis est paru aux Journaux Echourouk et Le Quotidien du 01/4/2021.

2021400806FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Etude Mr Messai Imed

Avocat à la cour de cassation

Par acte sous seing privé en date de 15 mars 2021 enregistré à la recette des finances de Béja le 16/3/2021 quittance M013980 n° d'enregistrement 21301665, Monsieur Lazher Ben Said Ben Ali Garsia a loué la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de bonbons traditionnels, (zlebia, Mkhareg, ftayer) Rue 7 Novembre prés de l'église et la direction régionale de culture de Béja.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 24/3/2021.

2021T00352FCCC3

Location gérance

TOTAL TUNISIE

Rue du Lac Huron - Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 003143D/A/M/000

Par acte sous seing privé signé le 10 juillet 2019 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 3 septembre 2019, n° de quittance M066258, n° d'enregistrement 19303524, il appert que TOTAL TUNISIE a donné en location gérance à Monsieur Hédi Tajmout, MF n°084330C/P/C/000 le fonds de commerce de distribution de carburants et lubrifiants et autres produits dérivés aux couleurs de la Station Total sise à la Route de Sousse GP1 - Mégrine, 2033 - Ben Arous.

Ladite location gérance est conclue pour une période de trois (03) ans commençant le 1er juillet 2019. A l'expiration de cette période elle se renouvellera tacitement par la même à défaut d'un congé donné par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie d'huissier notaire.

Le public, notamment les commerçants, les clients, les fournisseurs, les établissements publics et privés et les collectivités locales sont avisés que Monsieur Hedi Tajmout est seul responsable vis-à-vis des tiers et n'engage en rien le fonds de commerce exploité dans le local susmentionné. Il a été préalablement mis fin à l'ancien contrat de location gérance conclu avec Monsieur Hédi Tajmout en date du 30 juin 2019. Le présent avis a été publié aux journaux le quotidien et Al Chourouk le 8 janvier 2020.

2021R00872FCCC3

Location gérance

TOTAL TUNISIE

Rue du Lac Huron - Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 003143D/A/M/000

Par acte sous seing privé signé le 21 novembre 2019, enregistré à la recette des finances de Jbeniana - Sfax le 9 décembre 2019, n° de quittance M051454, n° d'enregistrement 19301594, il appert que TOTAL TUNISIE a donné en location gérance à Madame Mounira Mathlouthi, titulaire de la CIN n°05304037, le fonds de commerce de distribution de carburants et lubrifiants et autres produits dérivés exploité à la Station Total sise à la Route de Mahdia Km 36 - El Amra - Sfax - 3036.

Ladite location gérance est conclue pour une période de deux (02) ans commençant le 1er décembre 2019. A l'expiration de cette période elle se renouvellera tacitement par une période de trois (3) ans à défaut d'un congé donné par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie d'huissier notaire.

Le public, notamment les commerçants, les clients, les fournisseurs, les établissements publics et privés et les collectivités locales sont avisés que la Mounira Mathlouthi est seule responsable vis-à-vis des tiers et n'engage en rien le fonds de commerce exploité dans le local susmentionné.

Le présent avis a été publié aux journaux le quotidien et Al Chourouk le 4 janvier 2020.

2021R00873FCCC3

Location gérance

TOTAL TUNISIE

Rue du Lac Huron - Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 003143D/A/M/000

Par acte sous seing privé signé le 10 mai 2019 enregistré à la recette des finances de Hajeb El Ayoun le 9 septembre 2019, n° de quittance M015682. N° d'enregistrement 19300612, il appert que TOTAL TUNISIE a donné en location gérance à Monsieur Alaya El Handous, titulaire de la CIN n°02052629, MF n°219685/A/P/C/000 le fonds de commerce de distribution de carburants et lubrifiants et autres produits dérivés aux couleurs de la Station Total sise à Hajeb Layoun 3160 - Kairouan.

Ladite location gérance est conclue pour une période de trois (03) ans commençant le 1er mai 2019. A l'expiration de cette période elle se renouvellera tacitement par la même période à défaut d'un congé donné par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie d'huissier notaire.

Le public, notamment les commerçants, les clients, les fournisseurs, les établissements publics et privés et les collectivités locales sont avisés que Monsieur Alaya El Handous est seul responsable vis-à-vis des tiers et n'engage en rien le fonds de commerce exploité dans le local susmentionné. Il a été préalablement mis fin à l'ancien contrat de location gérance conclu avec Monsieur Alaya El Handous en date du 30 avril 2019. Le présent avis a été publié aux journaux le quotidien et Al Chourouk le 8 janvier 2020.

2021R00874FCCC3

Location d'un fonds de commerce

TOTAL TUNISIE

Rue du Lac Huron - Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 003143D/A/M/000

Par acte sous seing privé signé le 5 décembre 2019 enregistré à la recette des finances d'Enfidha le 20 décembre 2019, n° de quittance M051332, n° d'enregistrement 19301940, il appert que Monsieur Mohamed Habib Dekhil, titulaire de la CIN n°05527256, Mohamed Naceur Dekhil, titulaire de la carte d'Identité Nationale n°05527255, Raafat Ben Dekhil titulaire de la carte d'Identité Nationale n°09337127, madame Zohra Hsan titulaire de la carte d'Identité Nationale n°02851875 et madame Salma Ben Dekhil, titulaire de la carte d'Identité Nationale n°09304401, ont donné en location gérance à la société TOTAL TUNISIE, le fonds de commerce de distribution de carburants et lubrifiants et autres produits dérivés exploité à la Station Total sise à l'avenue Habib Bourguiba Enfidha - 4030 - Sousse.

Ladite location gérance est conclue pour une période de quinze (15) ans commençant le 1er janvier 2020. A l'expiration de cette période elle se renouvellera tacitement par période égale de quinze (15) ans à défaut d'un congé donné par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie d'huissier notaire.

Le public, notamment les commerçants, les clients, les fournisseurs, les établissements

publics et privés et les collectivités locales sont avisés que TOTAL TUNISIE est seul responsable vis-à-vis des tiers et n'engage en rien le fonds de commerce exploité dans le local sus mentionné.

Le présent avis a été publié aux journaux le quotidien et Al Chourouk le 8 janvier 2020.

2021R00875FCCC3

Location gérance

TOTAL TUNISIE

Rue du Lac Huron - Les Berges du Lac 1053 Tunis

R.C : B141611996

MF : 003143D/A/M/000

Par acte sous seing privé en date du 1er août 2019 enregistré à la recette des finances Avenue de la République - Sidi Bouzid le 10 septembre 2019, n° de quittance M087862, n° d'enregistrement 19306240, il appert que TOTAL TUNISIE, a donné en location gérance à Monsieur Khaled Akarma Ben Hechmi Ben Saad titulaire de la CIN n°06013904, demeurant à 13 Rue Awled Haffouz Sidi Bouzid, le fonds de commerce de distribution de carburants et lubrifiants et autres produits aux couleurs de la Station Total Sidi Bouzid sise à la Route Gafsa 1.5 km - 9100 - Sidi Bouzid.

Ladite location gérance est conclue pour une période de deux (2) ans commençant le 1er juillet 2019. A l'expiration de cette période elle se renouvellera tacitement par période de trois (3) ans à défaut d'un congé donné par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie d'huissier notaire.

Le public, notamment les commerçants, les clients, les fournisseurs, les établissements publics et privés et les collectivités locales sont avisés que Monsieur Khaled Akarma Ben Hechmi Ben Saad est seul responsable vis-à-vis des tiers et n'engage en rien le fonds de commerce exploité dans le local sus mentionné. Il a été préalablement mis fin à l'ancien contrat de location gérance conclu avec Monsieur Zied Jallali en date du 30 juin 2019.

Le présent avis a été publié aux journaux le Quotidien et Al chourouk le 7 janvier 2020.

2021R00876FCCC3

Location d'un fonds de commerce

TOTAL TUNISIE

Rue du Lac Huron - Les Berges du Lac 1053 Tunis

R.C : B141611996

MF : 003143D/A/M/000

Par acte sous seing privé signé le 5 juin 2018, enregistré à la recette des finances Avenue Tarek Ibn Ziad - Bizerte le 8 octobre 2019, quittance n°M085072, n° d'enregistrement 19304724, il appert que TOTAL TUNISIE a donné en location gérance à la société Almeria MF N°750898C/P/M/000, le fonds de commerce de distribution de carburants et lubrifiants et autres produits sous les couleurs de la Station Total sise à Zarzouna - Km 2 Route de Tunis Bizerte RN8.

Ladite location gérance est conclue pour une période de deux (02) ans commençant le 1er janvier 2018. A l'expiration de cette période elle se renouvellera tacitement par période de trois (3) ans à défaut d'un congé donné par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie d'huissier notaire.

Le public, notamment les commerçants, les clients, les fournisseurs. Les établissements publics et privés et les collectivités locales sont avisés que la société ALMERIA, est seule responsable vis-à-vis des tiers et n'engage en rien le fonds de commerce exploité dans le local susmentionné.

Le présent avis a été publié aux journaux le quotidien et al chourouk le 7 Janvier 2020.

2021R00877FCCC3

Location gérance

TOTAL TUNISIE

Rue du Lac Huron - Les Berges du Lac 1053 Tunis

R.C : B141611996

MF : 003143D/A/M/000

Par acte sous seing privé signé le 31 mai 2019 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 11 septembre 2019, n° de quittance M069693, n° d'enregistrement 19702380, il appert que TOTAL TUNISIE a donné en location gérance à la Société des services Rayhana, MF N°1061860J/M/A/000, le fonds de commerce de distribution de carburants et lubrifiants et autres produits dérivés aux couleurs de la Station Total sise à l'Avenue Habib Bourguiba, Route de Tunis 8030 - Grombalia.

Ladite location gérance est conclue pour une période de trois (03) ans commençant le 1er juillet 2019. A l'expiration de cette période elle se renouvellera tacitement par la même période à défaut d'un congé donné par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie d'huissier notaire.

Le public, notamment les commerçants, les clients, les fournisseurs, les établissements publics et privés et les collectivités locales sont avisés que la Société des services Rayhana est seule responsable vis-à-vis des tiers et n'engage en rien le fonds de commerce exploité dans le local sus mentionné.

Il a été préalablement mis fin à l'ancien contrat de location gérance conclu avec la Société des services Rayhana en date du 30 juin 2019.

Le présent avis a été publié aux journaux le Quotidien et Alchourouk le 7 janvier 2020.

2021R00878FCCC3

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 22/01/2021 enregistré à la recette des finances de Monastir Avenue Habib Bourguiba n°1 en date du 17/02/2021, sous le n°21300935, quittance n°M008836, Monsieur Riadh Ben Saleh Ben Salem loue à la société «HANDEL DISTRIBUTION» Identifiant unique : 1709360Q, représentée par le gérant Monsieur Mohamed Hadj Amor, un fonds de commerce situé au Cartier Echraka Monastir, pour exploiter l'activité de commerce en gros de produits divers.

Toute opposition devra être déposée chez Maître Adel Masoudi sis à Immeuble Bab Elkram Monastir dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le quotidien le 27/3/2021.

2021S00382FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant acte SSP, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 25/3/2021 sous n°21301009 Quittance n°M001109. La Société Hôtelière et de Développement Touristique «Hôtel Dreams Beach» (I.Unique : 0411462P) dont le siège sis à l'Avenue Mokhtar Tlili - Hammam Sousse, a loué à la Société «Amore Beach» (I.Unique : 1713572F), la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Restaurant-Bar dénommé «After Work» sis à El Menchia- Hammam Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 27/3/2021.

2021S00383FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé datant du 19/01/2021 et enregistré à la recette des finances de Zarmdine, Monsieur Fethi Stambouli demeurant à Monastir a loué à Monsieur Mohamed Stambouli demeurant à Zarmdine la totalité du fonds de commerce sis à la rue Habib Bourguiba Zarmdine désigné à l'activité de vente des produits alimentaires à partir du 01/3/2021.

Ceci est apparu au journal Echourouk de 17/3/2021.

2021S00401FCCC3

Résiliation du contrat de location du fonds de commerce

DUO CLUB

S.U.A.R.L : Au capital de 550 000 Dinars

Siège social : Route de Tunis km 1,5 Sfax

MF : 1195291M

Affiliation CNSS : N°338057-12

En vertu d'un acte sous seing privé du 4 mars 2021, enregistré à la recette des finances de la route de Tunis de Sfax le 9 mars 2021, sous le n°21300794 selon quittance n°M023454, il a été décidé la résiliation du contrat de location du fonds de commerce entre la société Duo Club SARL son Identifiant unique est 1195291 M et la société Club Trio 2 MK SARL, son Identifiant unique est 1530082B, enregistré à la recette des actes de sociétés de Sfax le 11-9-2017 quittance n°004364 enregistrement n° 17303955, cette location avait pour objet la totalité du fonds de commerce du centre sportif et de distraction dénommé Duo Club, composé notamment de terrains de sport, du salon de thé, salle de sport et d'un commerce de vêtements de sport.

Le présent avis est paru dans les journaux quotidiens Assabeh et Le Temps le 17 mars 2021.

2021X00381FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 02/3/2021 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi en date du 18 mars 2021 quittance numéro 24351, enregistrement numéro 21301180, la société «LA JOCONDE» immatriculée à l'RNE sous l'identifiant unique numéro 0002567W, a loué à la société nationale des télécommunications immatriculée à l'RNE sous l'identifiant unique numéro 0000425665X, la totalité du fonds de commerce sis au 54 rue Habib Bourghiba Tunis destiné pour toute activité commerciale pour une période de 5 ans fermes à partir du 01/01/2021.

Cette annonce est publiée aux deux journaux quotidiens Essahafa et La Presse du 30/3/2021.

2021400782FCCC3

Résiliation contrat de location gérance

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Marsa le 10/3/2021 quittance n° M025605 enregistrement n°21301323 la Société PRO IMMO inscrite au registre des entreprises sous le n°MA0001162442 a résilié le contrat de location gérance établi avec la société CA CONSULTING inscrite au registre national des entreprises sous le n°1285033 W relatif au fonds de commerce situé au 15 rue des hafsides la Marsa Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 28/3/2021.

2021400793FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Charguia à Tunis le 27/01/2021 sous

le n°2130722, Quittance n°M013905. Mr Heni Boukhchina, CIN n°03389836 a loué à Mr Mehdi Naoui, CIN n°08325869, MF N°1705835N/N/C/000 tout le fonds de commerce sis à 52 Avenue Alain Savary 1003 Cité Khadra - Tunis, affecté à la vente Matelas, Mousses et Produits Divers sous la marque «NAOUI DECOR». Cette location commence à partir de 01/7/2020 pour une durée d'un an renouvelable.

2021400799FCCC3

Location Gérance

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Cité administrative Ariana (quittance n°M033382, enregistrement n°107385817) le 25/3/2021, Monsieur Abderrazak Ben Ennacer Elbakkouche a donné en location gérance à Madame Donia Bent Nasreddine Ben Mehrez Ezzine la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue El Ons Ariana exploité en bain maure connu sous le nom Hammam Abderrazak Elbakkouche, pour une période de deux ans allant du 01/4/2021 au 31/3/2023.

La présente a fait l'objet de publication aux journaux Al chourouk et le Quotidien du 31/3/2021.

2021400801FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association du Festival Sidi Abdessalem Lasmer pour le Patrimoine du Mont Souhaib M'Dhila

Objet : Association Culturelle et Sociale

Siège : Cité Centrale M'Dhila 2170 - Gafsa.

Objectifs :

1) Contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel et minier

2) Contribuer à la sauvegarde de la Mémoire

3) Soutenir l'effort public en matière de développement culturel et social

4) Organiser le festival Sidi Abdessalem Lasmer pour le patrimoine de Mon Souhaib M'Dhila.

Comité de direction :

Imed Yahiaoui : Président.

2021T00356APSF1

Syndicat national des éleveurs pour l'enseignement secondaire

Suivant P.V du 28/02/2021, enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis le 24/3/2021 sous le numéro 21700813, quittance n°M016428 il a été convenu d'envoyer un syndicat organisation au sein de la Fédération tunisienne des éducateurs portant le nom :

- Nom : «Syndicat national des éducateurs pour l'enseignement secondaire».

- Adresse : 22 Rue El Fadhel Ben El Mouhaleb - Lakanya El Ouardia 1009 Tunis

- Comité :

Secrétaire général : Mohamed Kamel

Membres : Majdi El Hraich - Rim Sallem - Salaheddine Mechregui - Dhaou Toumi - Hammadi Abdallah - Hajer Kacem.

2021T00360APSF1

Constitution d'une Association Sportive

Nom de l'association : Union Hasi El Ferid

Siège social : Devant la mosquée de Hassi El Ferid

Objet : Pratiquer le Foot Ball

Spécialité : Foot Ball

Président : Bilel Assoudi

Membres : Adel Assoudi - Ridha Jakhlouti - Kamel Gharsalli - Mounir Khadhraoui.

2021T00365APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Zitouna sportive de Teboursouk

Siège : Complexe de Jeunesse et culture, Beb Jabli - Teboursouk

Objectifs : Former et encadrer les jeunes et développer leurs capacités physiques et techniques.

Commission constitutive de l'association :

Président : M. Seif Eddine Ben Akkez

Secrétaire général : M. Khalil Chebbi

Trésorier : M. Mohamed Ali Ben Ali.

2021R00879APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : WIEM SPORTIF NABEUL

Local : Immeuble Bennani Avenue Ali Belhouane Nabeul

Présidente : Sarra Saad Bennani

Dirigeants : Slim Sellem / Feten Essid / Daouid Gorri

Objectifs : Création et encadrement des jeunes pour l'amélioration de leurs capacités physiques et techniques pour un meilleur rendement sportif et moral.

Spécialité : Omni Sport.

2021R00902APSF1

Constitution d'un syndicat de la résidence

En vertu du procès-verbal en date du 28 février 2021 enregistré à la recette des finances El manzah le 01/3/2021 sous le numéro 8815323 numéro de quittance : M023539.

Il a été décidé de constituer un syndicat des propriétaires pour résidence Lilas 3 Fouchana ; représenté par :

Adresse : Résidence Lilas 3 - Fouchana

- Le président : Najib Jaouadi

- Trésorier : Zied Diffalah

- Secrétaire général : Abdallah Lachhab.

2021R00903APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Amicale Ministère de l'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique à Kélibia

Adresse : Institut supérieur des études technologiques de Kélibia ; Route oued el Khatef, 8090 Kélibia

Objets : Se base sur le côté culturel et de loisir pour tous les membres de l'Institut supérieur des études technologiques de Kélibia, elle joue aussi un grand rôle à établir les principes de soutien social dans le périmètre de l'établissement.

- Nedra Korbi Ep Baccari : Présidente

- Olfa Ben Youssef Ep Ben Boubaker : Vice présidente

- Dorra Gobji Ep Boubahri : Secrétaire générale

- Anas Bouraoui : Trésorier

- Ibtissem Meslmani : Trésorière adjointe

- Salah Mejri : Secrétaire général adjoint et chargé du volet culturel et sportif

- Slim Ben Alia : Membre en charge des médias et des relations publiques.

2021R00913APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association du festival d'été à Chrarda.

Local : Rue Hédi Ben Chikh n°6 Chrarda centre.

Sujet : Association culturelle.

Les objectifs :

- Organisation du festival à Chrarda.

- Contribuer à la diffusion de la culture du dialogue et de la paix et à la consolidation des principes de citoyenneté.

- Contribuer à enrichir la vie culturelle.

2021S00396APSF1

Constitution d'un Syndic

Suivant procès-verbal d'une assemblée générale constitutionnelle réunie en date du 27 Février 2021 et enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 11 Mars 2021 sous quittance n°M022616, enregistrement n°21800584 : il a été constitué le syndic de propriétaires de l'immeuble Outour El Hana sis à la route de Gremda km 7 Sfax et il a été décidé de nommer Mr Omar Mellouli président de syndic et de choisir les membres principaux de syndic.

2021X00373APSF1

Constitution d'une association

Nom d'association : TCHOUKBALL Sfax

Objet : Association Sportive

Adresse : Waness Club Rue Tunis Km 3 Sfax 3002

Objectif : Encadrez Les jeunes et pratiquez le Tchoukball

Présidente : Jamila Jarboui

Secrétaire Général : Hassan Bougatef.

Trésorière : Hanen Ben Belgacem.

2021X00377APSF1

Constitution d'une association

Le nom d'association : l'Espoir sportif à Hessi Elfrid

Le Quartier général de l'association : Hessi Elfrid

Le Président : Assoudi Mohammed Taher

Les membres : Makhlouf Imed-Bouallegui Adnen - Assoudi Mohamed

Les objectifs : Encadrement et formation des jeunes sportivement et moralement

La spécialité : Football

Reçu n°643 du 29/3/2021.

2021X00383APSF1

Constitution d'une amicale

Nom de l'association : Amicale des agents de bibliothèques publiques de Béja.

Objectifs : Mener des activités sociales et culturelles.

Sujet : Socio-culturelles.

Présidente : Jeljli Leila.

Adresse : Bibliothèque régionale de Béja, rue Okba Ibn Nafaa Béja 9000.

2021400784APSF1

Constitution d'une association

Nom : l'association tunisienne pour la digitalisation,

Siège social : Rue Ariana el wouroud immeuble Iksour deuxième étage appartement n°5.

Objectifs :

Contribuer à organiser le secteur de la digitalisation.

Contribuer à encadrer tous les intervenants dans le secteur de la digitalisation.

Contribuer à l'effort national en vue de soutenir les personnes handicapées dans les divers secteurs d'activité.

Soutenir les efforts de l'Etat pour encourager l'entreprenariat et les startups

Soutenir les efforts de l'Etat pour développer le domaine sportif et culturel.

Membres :

Président : Mr Rami Masmoudi

Secrétaire général : Mr Houcem Arfa

Trésorier : Mr Wasef Ibn Ali.

2021400810APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Vu le PV de l'Assemblée Générale Elective de la Tunisian Rowing Federation (TRF) tenue le samedi 13 février 2021 à la salle de réunions de la Maison des Fédérations Sportives, enregistré à la recette des finances Hammam-Lif le 11 mars 2021 sous le n°21800562 et reçu n°M013356, le nouveau bureau fédéral élu pour la période 2020 - 2024 est composé de :

- Slim Ben Boubaker : Président

- Meriam Berguiga Benjemii : Vice-Présidente et Présidente de la commission de l'Aviron féminin

- Mokhtar Sghaieri : Trésorier Général et Président de la commission d'organisation des compétitions

- Habib Ben Msahel : Président de la Commission de Communication et de Sponsoring

- Mohsen Trabelsi : Membre de la Commission Médicale et Président de la commission disciplinaire d'appel de lutte contre le dopage

- Samir Kraiem : Président de la Commission aviron pour tous

- Ines Hammami Hafsa : Présidente de la Commission d'arbitrage

- Donia Ayadi Koubaa : Présidente de la Commission médicale et Présidente de la commission disciplinaire de première instance de lutte contre le dopage

- Héla Cherif : Présidente de la Commission des athlètes et Présidente de la commission disciplinaire et de résolution des conflits

2021R00881APSF2

Changement de la dénomination et du siège social d'une association

Ancienne dénomination : Association Horizon Sportif à Sbikha

Nouvelle dénomination : Association Horizon Sportif de Kairouan

Nouveau siège social : Salle Sportive Dream - Ouled

Correspondance n° : 494 du 19/3/2021.

2021S00260APSF2

Syndicat des Copropriétaires de la Résidence AZIZA - Manouba

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale élective du Syndicat de la résidence AZIZA, Rue de la Méditerranée - La Manouba, tenue le 10 janvier 2021, enregistré à la recette des finances Cité Ezzouhour le 19 janvier 2021 sous le numéro 21000042, quittance n°11003740.

Il a été décidé l'élection du bureau du syndicat, pour un mandat de trois ans, composé de :

Saleh Ben Fatma (Président), Ali Samarat (Secrétaire général) Hela Tounsi (Trésorière), Lotfi Alani, Nour Eman Khaled, Chaouki Chaouachi, Khaled Aloui (Membres).

2021400797APSF2

Election d'un nouveau comité, du syndicat des copropriétaires de l'immeuble

Sis au 20 rue Ibn Rachiq Tunis

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale du syndic des copropriétaires de l'immeuble 20 rue Ibn Rachiq Tunis tenu le 26/02/2021, enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène en date du 24/3/2021 sous n°21801798. Un nouveau comité a été élu et il est composé comme suit :

Président : Samir Messali

Vice-Président : Mohamed Ali Ouelhi

Trésorier : Fayçal Kamoun.

2021400807APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Adjudication

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme dont le siège est à l'avenue Mohamed V registre de commerce n°B176041996 représentée par Maître Imed Kahri, Avocat 35 avenue Habib Bourguiba Kasserine.

Partie saisie : Amor Ben El Haj Mohamed Ghorbali demeurant à Kairouan 39 Rue Nahassine.

Avocat poursuivant : Maître Imed Kahri, avocat 35 avenue Habib Bourguiba Kasserine.

Titre exécutif :

1/ Hypothèque souscrite par écrit le 2/10/2010 enregistrée à la recette des finances de Sbikha le 3/10/2006 numéro 06600538 et numéro de quittance n°M017471 dans les limites de cent cinquante mille dinars total sans intérêt et inscrit à la direction de l'immobilier Kairouan le 24/4/2007.

2/ Une deuxième hypothèque souscrite signée le 29/5/2007 et enregistrée à la recette des finances Tunis sous le numéro 31004 et numéro de quittance 07603367 à la limite de soixante dix mille dinars et inscrit à la direction régionale de l'immatriculation de Kairouan le 1/6/2007.

3/ Une troisième Hypothèque souscrit par écrit enregistrée à la recette des finances Kairouan le 14/10/2009 à la limite trente mille dinars et inscrit la direction régionale de l'immobilier Kairouan le 15/10/2009.

- Un avertissement signé par le maître Ameur Hamdi sous le numéro 2270 datée le 10/11/2020.

Propriété saisie : toute la propriété objet du titre n°43014 nommée El baraka parcelle n°143 superficie 3523 m² avec un frigo située dans 3 garages et 13 oliviers.

Mise à prix : 43 282.400 D suivant le rapport établi par monsieur Mohamed Najib Nagra et Ali Kidher après la réduction de 40% et 3500 d frais judiciaire sans tenir compte les frais supplémentaires qui seront déterminés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu lundi le 3/5/2021 à partir de 9 h matin à la salle de la saisie immobilière du tribunal de première instance de Kairouan.

Visite de la propriété : Tous les jours de la semaine ne peuvent participer à l'adjudication que les personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix, les étrangers doivent en outre obtenir les autorisations requises.

Pour les renseignements consulter le cahier des charges du greffe du tribunal de première instance de Kairouan ou au bureau de l'avocat poursuivant.

2021T00359VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la Société Tunisienne du Banque rue Hédi Nouira Tunis en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis 95 rue de la Liberté Tunis.

Partie saisie :

1) Abderahmen Ben Amor Mlayeh, demeurant, à la Route de Kairouan M'saken Ouest et titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08435200.

2) Abdelatif Ben Abderahmen : Mlayeh, demeurant, à la Rue 1er juin n°131 M'saken Ouest et titulaire de la carte d'identité nationale numéro 02859002.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Immeuble Dabbou, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°95763 Sousse d'une superficie de 524 m² et sis à Msaken.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 748 000 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 29/4/2021 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2021S00393VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Nejet Bent Belgacem Chhoud, titulaire de la CIN n°06133783, résidente à la résidence Helya 1, appartement A9, 5ème étage Sahloul Sousse, son domicile élu au bureau de son avocat maître Hassouna Ayachi sis au Boulevard Hassouna Ayachi Sousse 4000.

Avocat poursuivant : Maître Hassouna Ayachi, avocat à la cour de cassation (MF : 771793J) Boulevard Hassouna Ayachi Sousse.

Partie saisie : Fethi Ben Amor Fekhih, titulaire de la CIN n°02962698, résident à Kalaa Kebira Sousse, son domicile élu au bureau de son avocat maître Slim Ben Taleb sis à la rue Sœur Joséphine Sousse.

Désignation du bien à enchérir :

Le bien mis à la vente aux enchères consiste aux 224,5 parts indivises revenant à la partie saisie dans la propriété dénommée «Charraki 15» objet du titre foncier n°7337 Sousse couvrant 10532m² divisé en 10532 parts indivises dont la part équivaut à un mètre carré. Les parts indivises à enchérir représentent en fait ce qui suit :

Une villa sise à la rue El Mourouj, zone Elharb, Kalaa Kebira Sousse détaillée comme suit:

Un R.D.C couvrant environs 160 m² composé de : un salon, hall, trois chambres, une salle de bain, une salle d'eau, une cuisine avec une terrasse arrière et une terrasse frontale comprenant un garage et une cage d'escaliers vers l'étage et puis vers la terrasse supérieure, le tout doté de l'eau potable et de l'électricité et non lié au réseau publique d'assainissement.

L'état de la bâtisse est bien et d'un haut standing.

Un étage supérieur en cours de construction composé d'un salon, un balcon couvert, trois chambres, une cuisine et une salle de bain non aménagées, certaines chambres disposent d'un parterre en gré, d'un staff outre les poteaux en place et les murs couverts en ciment.

Une terrasse au deuxième niveau composée d'une chambre, d'une salle d'eau et une cuisine équipé. Il est à préciser que le titre foncier n°7337 Sousse fait actuellement l'objet d'une demande de dégel auprès du tribunal immobilier de Sousse sous le numéro 15874 inscrite le 21/02/2018 et que les parts indivises revenant à la partie saisie sont grevées de deux hypothèques : l'une au profit de monsieur Hafedh Belkhiria d'un montant de 70000 dinars et l'autre au profit de la poursuivante madame Najet Chhoud d'un montant de 147000 dinars.

Mise à prix : 382845.d000 d'après l'expertise rédigée par messieurs Honsi Hkima et Mehrez Trad.

Date et lieu de l'enchère : Le lundi 10/5/2021 à partir de 9h du matin à la salle des criées près du tribunal de première instance de Sousse 2 sis à Sahloul Sousse.

La visite des lieux : Tous les jours entre 9H et 17H sur les lieux, et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter une caution bancaire ou un chèque certifié audit montant, les étrangers doivent être munis de l'autorisation administrative préalable exigée par la loi.

2021S00403VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Abbes Abdelfatteh

Avocat à la cour de cassation

Immeuble El Intilaka Bloc B 2 - 5ème étage Sfax

Tel : 74 296 008

Fax : 74 296 014

Poursuivant : Les héritiers de Taher Ben Matar Ben Zid. : 1- Sa veuve, Utah Gartrod Qartel Farrester demeurant 27, rue Alain Safari, 1002 Tunisie

2- Son fils, Karim Ben Taher Ben Zid, agent d'une société résidant dans le lieu.

3- Sa fille, Samira, Bent Taher Ben Zid, une employée résidente dans le lieu

3- Sa fille, Lilia, Bent Taher Ben Zid, une employée résidente dans le lieu.

Avocat poursuivant : Maître Abbés Abdelfatteh avocat auprès de la cour de cassation, immeuble El Intilaka Esc B2 5ème Etage app n°4 Sfax

Partie adverse :

1- Ammar Ben Ali Ben Hajj Ali, commerçant demeurant à la rue Al-Hadi, Jaballah Al-Jem.

2- Mabrouka Bent Ali Ben Hajj Ali demeurant dans le lieu.

3- Fatema Bent Ali Ben Hajj Ali demeurant dans le lieu.

4- Baya Bent Ali Ben Hajj Ali demeurant dans le lieu.

Immeuble mis en vente : Le 1/10 de tous les biens immobiliers situés à Nahj Ali Jaballah dans la municipalité d'El-Jem, le gouvernorat de Mahdia.

Il est représenté par une maison arabe souterraine et ouverte composée d'un couloir préparé comme une entrée, une cuisine, 6 chambres, une cabine de douche et une cour avec un escalier menant à un étage supérieur construit le long du côté ouest et une partie du souterrain, côté, construction incomplète et coupée de l'ensemble de l'atelier susmentionné. Une bande côté ouest composée d'un atelier et d'une pièce exploitée comme bureau lui appartenant, la superficie

La mise à prix : La valeur du 1/10 des immeubles est estimé par l'expert Hamda Zouari au cours de l'affaire n°2019/368 du 22/01/2019 par 24 535 dinars

Date et lieu de l'adjudication :

Est fixée pour le lundi 3/5/2021 devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite le l'immeuble :

Est possible tous les jours de 8h à 17 h pour tout supplément d'information consulté le cahier des charges déposé au bureau de l'avocat poursuivant et au greffe du tribunal de première instance de Mahdia.

La participation aux enchères est ouverte à toute personne ayant consigné le tiers de la mise à prix. Elle n'est possible que par ministère d'avocat.

2021X00372VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie : 1) Manel Ben Ibrahim Atiaa, commerçante, titulaire de la CIN n°08754529, demeurant à la rue Bach Hamba galerie Borgi n°6 Sfax 3000

2) Lobna Ben Chedli Dagdoug, titulaire de la CIN n°01178560, demeurant à la rue «ouroud» Sakiet Ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : La totalité d'un terrain nu sis sur la route de teniour km9 impasse «Bousallea», à droite de la route dans le sens opposé de la ville, à environ 550 m de la route principale. Le terrain est d'une superficie approximative de 416 m², il est clôturé des deux cotés sud et ouest avec des murs à hauteur de 0.70 m. Sa façade sud donnant sur l'entrée mesure 25 m et sa façade ouest donnant sur la rue goudronnée mesure 17 m.

L'angle du coin sud ouest du terrain est coupé.

La totalité du terrain est limité du sud par une entrée de 10 m de largeur, du nord par Lobna Daghdoug, de l'ouest par une rue goudronnée et de l'Est par une entrée privée.

La mise à prix : 66.000.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 3/5/2021 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2021X00380VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Mokrani

Avocat

Résidence Iskander 2ème étage n°14 rue Bab Souika - Tunis

M.F : 1490346H/A/P000

Une maison Arabe, située au 3 Rue Mahrezi Tunis, devant le Tunnel Bab Souika, de montant inaugural de cent quatre vingt quatre mille six cents Dinars (184.600,000 Dinars) le mardi onze mai 2021 (11/5/2021) à partir du neuf Heures du matin au Tribunal de Première Instance de Tunis.

2021400383VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S.A représentée par son P.D.G siège social 139, avenue de la Liberté Tunis, I.U n°0002707P.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna - Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah I tél 71 230 203, MF : 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mme Nadia Bent Abdallah Lachhab C.I.N n°00321137 demeurant au n°10 rue Kennedy 2016 Carthage.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de la propriété dénommée «Fares» objet du titre foncier n° 65683 Tunis d'une superficie de 537 m² sise à l'angle de la rue Echikh Mohamed Abbess et la rue Mohamed Ellajmi La Marsa, constituée d'une villa composée de trois étages, un jardin, une piscine, un cellier, une chambre pour gardien et un garage, la superficie du sous sol est de 47m² composée d'une salle de sport, la superficie du rez-de-chaussée est de 163m² composé d'un salon, un séjours, une cuisine, une salle d'eau, et un salon d'hiver, la superficie du 1er étage est de 127m² composé de trois chambres à coucher avec véranda, une salle d'eau, un dressing, et une salle de bain, la villa est dotée de deux entrées.

Mise à prix : est fixée à un million trois cent quatorze milles sept cents vingt dinars frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le mardi 4 mai 2021 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Tunis 1.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier de charge au greffe du tribunal de première Instance de Tunis 1 ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2021400774VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : Mohamed Ben Mohamed Ismail CIN 01035099 demeurant à la route de Mahdia km 1.5 rue de Palestine Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : L'immeuble objet du titre foncier n°63639 Sfax dénommé «Fatma» consistant en un terrain agricole nu sis à la route Elain km 13 Sfax.

Mise à prix : (140.120.000) outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire.

Date et lieu de la vente : Mercredi 5 mai 2021 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Sfax 2 à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2021400790VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : La société de Transport et de Services Pétroliers S.T.S.P, SARL, dont le siège social et à Gabès ouest Cité Attahrir Bouchamma, gouvernorat de Gabès, identifiant unique n°1149105J, en sa qualité de caution solidaire et Hypothécaire de la Sté Industrielle et Services «S.I.S».

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : L'immeuble objet de T.F 112260 Sfax dénommé «Mustapha» d'une superficie de 16412 m² sis à la zone El Hajeb délégation Sfax Sud Gouvernorat de Sfax consistant en un terrain nu planté de 3 oliviers.

Mise à prix : (574.420,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mercredi 5 mai 2021 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Sfax 2 à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2021400791VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de procédure de distribution au JORT

Par ordonnance rendue par Madame Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions en date du 16/3/2021 il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles appartenant à la société CONFECTION DE MAILLOTS CMA SARL ayant son siège à la rue du Caire Akouda Sousse.

Et ce suite à la requête en distribution introduite par la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE» pour le compte de la CNSS.

Contre :

1- La débitrice Société CONFECTION DE MAILLOTS CMA SARL, ayant son siège à la rue du Caire Akouda Sousse.

2- Monsieur le receveur du bureau régional de la douane de Sousse

3- Aljeya Bent Brahim Salem, Rafika Haj Selama, Sofiane Mejdoub, Leia Mrad, Halima Kalia, Neziha Chiba, Jihen, Khalaf, Nedia Rhim, Naima Ben Amor, Hbiba Bouker, Ajmeya Bent Mokhtar Omran, Saloua Kneni, Sana Khalaf, Saida, Hmadi, Sana Methnani, Salma Khalifa, Hayet Brahem, Aicha Babay, Chalbia Souguir, Nadia Jaidane, Ahlem Abouda, Houda Fradi, Sonia Souguir, Hejer Bent Taher Brahem, Malika Bent Rjab Oun, Najla Nasrallah, Sondes Chouchane, Hanen Ghedas, Olfa Bent Hedi Kacem, Hasna Ben Haj Bechir, Fadoua Ourejni, Khadija Ben Abderrazek, Basma Bent Salem Ladhari, Dalila Bent Hedi Rhim, Faouzia Bent Mustapha Khalfallah, Fatma Bent Khalifa Ben Abderrazek, Amen Elkhazran Bent Ridha Ben Hmida, Hela Bent Abdallah Mathlouthi, Jamila Bent Khmaies Harbi, Saousen, Kortas, Fatma, Babay Hanen Bent Azouz Limem, Emna Bent Mohamed Naser Khalaf, Sasia Brahim, Zina Ben Ali Smida, Houda Bent Hedi Kortas, Dalila Bent Fredj Bouslema, Najeh Bent Romdhane Dorgham, Faouzia Ben Amor Souguir, Fatma Omrane, Jalila Bent Mohamed Ben Ali Mejdoub, Maryem Kalia, Faten Bent Slah Mejdoub, Dalanda Bent Sahraoui Affen, Ahmed Mouldi Chahed, Sondes, Ladhari, Noura Oun, Halima Bahri, Dalila Mejri, Saloua Chahed, Sondes Ladhari, Noura Oun, Halima Bahri, Dalila Mejri, Saloua Chehed, Naima Souguir, Karim Ahmed, Zohra Dorgham, Sonia Khalaf, Kaouther Chikhaoui, Rzika Bent Ali Chouri, Sameh bent Bechir Njim, Hiafa Ben Jabeur, Nesrine Bent Rabeh Ben Chaabene Jebali, Mariem Bent Mabrouk Dridi, demeurants à Kalaa Kebira et à Akouda.

Et vu le reçu n°M016029 en date du 18/3/2020 relatif à la consignation d'un montant de cinquante cinq mille six cent dinars (55.600,000 Dinars).

Et vu les états de contraintes du président directeur général de la CNSS succursale de Hammam Sousse notifiés par Maître Chaker Mabrouk.

Nous Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions ordonnons de publier la décision cité ci-dessus au Journal Officiel de la République Tunisienne et affiché au Hall du tribunal pour que les créanciers présentent leurs titres de créances dans les délais prévus par les articles 466 et 468 du CPCC qui disposent que «tout créancier qui entend participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion présenter les titres de créance et ce par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, au greffe du

tribunal de première instance de Sousse dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cet avis a été rédigé et publié au JORT.

2021S00387VEPA2

Ouverture de procédure de distribution au JORT

Par ordonnance rendue par Madame Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions en date du 16/3/2021 il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles appartenant à la société AMINE TEX.

Et ce suite à la requête en distribution introduite par la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE» pour le compte de la CNSS.

Contre :

1- La débitrice Société AMINE TEX SARL, ayant son siège à Foukaia près des jardins fleuris, Chatt Mariem, Sousse

2- Monsieur le receveur du bureau régional de la douane de Sousse

3- Najet Bent Salem Afia, demeurant rue 1271 Oued Laarouk, Akouda.

Et vu le reçu n°M030999 en date du 27/7/2020 relatif à la consignation d'un montant de huit mille six cent soixante six dinars et 340 millimes (8.666,340 Dinars)

Et vu les états de contraintes du président directeur général de la CNSS succursale de Hammam Sousse notifié par Maître Hanen Toumi Ben Ameur

Nous Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions ordonnons de publier la décision cité ci-dessus au Journal Officiel de la République Tunisienne et affiché au Hall du tribunal pour que les créanciers présentent leurs titres de créances dans les délais prévus par les articles 466 et 468 du CPCC qui disposent que «tout créancier qui entend participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion présenter les titres de créance et ce par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, au greffe du tribunal de première Instance de Sousse dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu,

Cet avis a été rédigé et lié au JORT.

2021S00388VEPA2

Ouverture de procédure de distribution au JORT

Par ordonnance rendue par Madame Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions en date du 16/3/2021 il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles appartenant à la société Mahdlin confection des sous dessus Tunisie.

Et ce suite à la requête en distribution introduite par la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE» pour le compte de la CNSS.

Contre :

1- La débitrice Société MAHDLIN CONFECTION DES SOUS DESSUS TUNISIE SARL, ayant son siège à la Rue Errayahine, Akouda,

2- Khadija Bent Younes Reguez, demeurant à la rue Ali Ben Ayed, Akouda, Sousse.

3- Najeh Bent Mohamed Ennouri Safi, demeurant au n°23 Rue du Caire Akouda, Ayant élu domicile au cabinet de son avocat Maître Faical Marouani à Sousse.

4- Maître Chrifa Zaatir Jenzri Avocat à la cour de cassation ayant élu domicile à son cabinet sis à l'avenue 3 Août, Trocadéro, Sousse.

5- Fethi Ben Mokhtar Najlaoui ayant élu domicile au cabinet de Maître Chrifa Zaatir Jenzri Avocat à la cour de cassation, sis à l'avenue 3 Août, Trocadero, Sousse.

Et vu le reçu n°M002801 en date du 3/9/2020 relatif à la consignation d'un montant de quarante et un mille quatre cent soixante sept dinars et 195 millimes (41.467,195 Dinars)

Et vu les états de contraintes du président directeur général de la CNSS succursale de Hammam Sousse notifié par Maître Abdelhamid Sbaii et en vertu de l'article 466 CPCC.

Nous Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions ordonnons de publier la décision cité ci-dessus au Journal Officiel de la République Tunisienne et affiché au Hall du tribunal pour que les créanciers présentent leurs titres de créances dans les délais prévus par les articles 466 et 468 du CPCC qui disposent que «tout créancier qui entend participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion présenter les titres de créance et ce par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, au greffe du tribunal de première instance de Sousse dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cet avis a été rédigé et oublié au JORT.

2021S00389VEPA2

Ouverture de procédure de distribution au JORT

Par ordonnance rendue par Madame Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions en date du 16/3/2021 il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles appartenant à la société RMC FASHION.

Et ce suite à la requête en distribution introduite par la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE» pour le compte de la CNSS.

Contre :

1- Société RMC FASHION SARL, ayant son siège à l'Avenue Habib Bourguiba, Kalaa Séghira

2- Municipalité Kalaa Séghira, représentée par son représentant légal sis à son siège à Kalaa Séghira

Et vu le reçu n°M028132 en date du 14/8/2018 relatif à la consignation d'un montant de quatre mille cinquante dinars (4.050,000 Dinars)

Et vu les états de contraintes du président directeur général de la CNSS succursale de Hammam Sousse notifié par Maître Abdelhamid Sbaii et en vertu de l'article 466 CPCC.

Nous Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions ordonnons de publier la décision cité ci-dessus au Journal Officiel de la République Tunisienne et affiché au Hall du tribunal pour que les créanciers présentent leurs titres de créances dans les délais prévus par les articles 466 et 468 du CPCC qui disposent que «tout créancier qui entend participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion présenter les titres de créance et ce par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, au greffe du tribunal de première Instance de Sousse dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cet avis a été rédigé et publié au JORT.

2021S00390VEPA2

Ouverture de procédure de distribution au JORT

Par ordonnance rendue par Madame Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions en date du 16/3/2021 il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles appartenant à la société KAN PHARMA.

Et ce suite à la requête en distribution introduite par la société Civile Professionnelle d'Avocats« BOURAOUI & GAHBICHE» pour le compte de la CNSS.

Contre :

1- Société KHAN PHARMA SARL, ayant son siège à la résidence la Douce Tantana, Chatta Mariem, Akouda, Sousse.

2- Maher Guéida demeurant à Akouda, Ayant élu domicile au cabinet de son avocat Maître Khaled Jerbi sis à la rue sœur Joséphine, Sousse.

Et vu le reçu n°M059428 en date du 10/8/2020 relatif à la consignation d'un montant de huit mille neuf cent trente et un dinars et 449 millièmes (8.931,449 Dinars)

Et vu les états de contraintes du président directeur général de la CNSS succursale de Hammam Sousse notifié par Maître Abdelhamid Sbaii et en vertu de l'article 466 CPCC.

Nous Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions ordonnons de publier la décision cité ci-dessus au Journal Officiel de la République Tunisienne et affiché au Hall du tribunal pour que les créanciers présentent leurs titres de créances dans les délais prévus par les articles 466 et 468 du CPCC qui disposent que «tout créancier qui entend participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion présenter les titres de créance et ce par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, au greffe du tribunal de première Instance de Sousse dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cet avis a été rédigé et publié au JORT.

2021S00391VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire

Suivant ordonnance sur requête émanant de son excellence le président du tribunal de première instance de Kairouan n°97846 du 28/01/2021, portant décision de nommer Monsieur Ridha Belaid liquidateur judicaire de la succession du feu El Arbi Ben Amor Anizi et ce pour la définir, assurer sa gestion et son partage selon la loi. Tout intéressé pourra s'adresser au liquidateur judiciaire à la Rue Essboul, 4060 Kalaa Kebira. (tél : 98 409 208).

2021S00397VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire

Suivant ordonnance sur requête émanant de son excellence le président du tribunal de première instance de Kairouan n°88809 du 28/01/2021, portant décision de

nommer Monsieur Ridha Belaid liquidateur judicaire de la succession du feu Othman Ben Ali Mahmoudi et ce pour la définir, assurer sa gestion et son partage selon la loi. Tout intéressé pourra s'adresser au liquidateur judiciaire à la Rue Essboul, 4060 Kalaa Kebira. (tél 98 409 208).

2021S00398VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire

Suivant ordonnance sur requête émanant de son excellence le président du tribunal de première instance de Kairouan n°2 du 28/01/2021, portant décision de nommer Monsieur Ridha Belaid liquidateur judicaire de la succession du feu Abdallah Ben Mohamed Ezzeddini et ce pour la définir, assurer sa gestion et son partage selon la loi. Tout intéressé pourra s'adresser au liquidateur judiciaire à la Rue Essboul, 4060 Kalaa Kebira. (tél 98 409 208).

2021S00399VEPA2

Appel d'offres

En vertu de la décision judiciaire rendue par le juge-commissaire de faillite au tribunal de 1ère instance Sousse2 le 29/3/2021, il a été décidé la vente de 3090.602 m² (parts indivises) du terrain à vocation agricole s'étalant sur 44660m² contenant un puits et un logement récemment construit, sis à Touta, banlieue de Grombalia sous l'ancienne nomination «CARMELO» situé au GP1 entre Tunis et Ghdames en face du boucher Chétoui et la route de Chammes, propriété de Ridha Ben Mahmoud Belgaied, Monsieur Sadok Mosbah, syndic de faillite porte à la connaissance de toute personne intéressée par le présent appel d'offres de retirer le cahier des charges auprès de son bureau sis à la rue Menvielle n°12 Sousse (Tel 99961170), tous les jours de 14H à 17H sauf le dimanche, contre le paiement de la somme de cinquante dinars (50.000).

Mise à prix : 51011.840 dinars.

Les offres doivent parvenir avant le 18/5/2021.

2021S00402VEPA2

Jugement de cession

"Clinique OMAR"

Identifiant Unique : 0584095T

Siège social : Route El Aiin km 9 Sfax

Lors de la séance tenue le 17/3/2021 et après avoir suspendu la négociation juridique, le tribunal de première instance Sfax 2 décide de reporter l'affaire pour la séance qui se tiendra le 19/5/2021 afin d'ordonner la cession de la clinique Omar inscrite au registre de commerce sous le numéro B138522001 entièrement à des tiers et désigner son administrateur judiciaire Monsieur Hbib Maalej en tant qu'observateur de la bonne exécution de la cession.

L'administrateur judiciaire est également appelé à élaborer le cahier de charge relatif aux conditions de cession et de la déposer auprès du greffe du tribunal et au siège social de la clinique Omar et transmettre les offres qui lui parviennent à la chambre de conseil pour la date du 17/5/2021.

Le tribunal autorise l'administrateur judiciaire de procéder aux publications nécessaires du jugement de cession auprès le Journal Officiel de la République Tunisienne, deux journaux quotidiens l'une en langue française, d'y communiquer une copie à la commission de suivi des entreprises en difficultés économiques et inscrire leur contenue au registre national des entreprises et ce à la charge de la débitrice.

2021X00366VEPA2

Changement de syndic de faillite

Suivant la décision de désignation du 20 Janvier 2020 rendue par le tribunal de première instance de Gabès, il a été décidé de désigner Mr Hbib Maalej, sis à la Rue Abou Kacem Chebbi Immeuble Elyssa Centre 1er Etage n°101 Sfax, Tel 74 202 500, Syndic de faillite de l'Agence Technique Transit et Services "ATTS" au lieu de son prédécesseur décédé Mokhtar Khila afin de poursuivre les travaux de faillite.

2021X00367VEPA2

République Tunisienne Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Sfax

Affaire n°627

Le Juge chargé de la distribution des deniers au Tribunal de Première Instance de Sfax dans l'affaire n° 627 a rendu son ordonnance prononçant l'ouverture des procédures de distribution des deniers consignés à la Caisse des Consignations et des Dépôts sous le n°M006199 en date du 8/02/2019 d'un montant de 980.000,000 d en vertu de la requête de distribution des deniers déposée par Maître Lotfi Kallel agissant au nom de son mandant Jamel Ben Ali et Compagnies contre la débitrice Société Mohamed Sallem et ses fils. Ainsi le reste des créanciers déclarés d'après l'ordonnance sur requête de consignation des deniers du prix de vente de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°65135 dénommé «Sallem».

Par conséquent et conformément aux dispositions de l'article 476 du c.p.c.c énonce ce qui suit : «Dans les trente jours de la publication, de l'insertion prévue à l'article 466, tout créancier non inscrit qui entend participer à la distribution du prix doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du Tribunal en se

conformant aux dispositions de l'article 468 qui édicte : Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents. Cet avis a été rendu conformément aux deux articles 466 et 467 du c.p.c.c.

2021X00376VEPA2

Jugement de cession de l'entreprise «BIOFREEZ»

MF : T1133362

Dans le cadre de l'affaire n°41 relative à l'ouverture du règlement judiciaire au profit de la société BIOFREEZ, le tribunal de Première instance de Beja a décidé en date du 25/3/2021 et en vertu d'un jugement préparatoire la cession de la société BIOFREEZ à un tiers en un seul lot, la désignation de Monsieur Slah Guedouar, commissaire à l'exécution et ce pour :

- Procéder à l'accomplissement des procédures de cession

- Elaborer le cahier des charges dans un délai de 30 jours de la date du jugement

- Procéder aux publicités nécessaires pour la réception des offres

- Soumettre les offres au juge de l'Entreprise Monsieur Anis Khelifi

- Procéder à la publicité de jugement par voie d'Insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne aux frais du bénéficiaire du règlement Judiciaire.

- Informer la commission de suivi des entreprises économiques

- Interdire aux dirigeants et associés de la société biofreez toutes opérations de cession des parts ou actifs de la société ou de les données en nantissement ou hypothèque.

2021400789VEPA2

Cession de l'actif de la Société

EXCEL HOTEL HAMMAMET «E.H.H» s.a.r.l à autrui

RC : B17871996

MF : 437869X/A/M/000

Siège social : 6, Rue de Ottomans Menzah V - 1004, Tunis

Adresse de l'hôtel : 8050 Yessmine Hammamet

Monsieur Chokri Khanfir commissaire d'exécution, annonce que la chambre du conseil du tribunal de première instance de Tunis a émis en date de 25/3/2021 un jugement prononçant le renouvellement de procédure de l'appel d'offre et de rédiger le cahier de charge de cession a autrui sous la supervision du juge commissaire Madame Rim Mohamed, et de procéder aux formalité légales de publication ainsi que la réception des offres deux mois à partir de la date de la présente publication légale, Tout intéressé par l'acquisition de ladite société peut retirer le cahier des charges, auprès du son bureau sis à la rue Omar Ibn Kaddeh - Espace Zitouna - Bloc A - 2ème étage - App 3et 4 Montplaisir - 1073 Tunis (Tél : 71.951.400) contre le paiement d'un montant cinq cent dinars et présenter au commissaire d'exécution par lettre recommandée avec accusé de réception sous plis fermé portant la mention «A ne pas ouvrir - Appel d'Offre pour la cession de la Société E.H.H à autrui».

2021400792VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE ALIMENTAIRE DU SUD «S. A. S»

Société anonyme

Au capital de 24.000.000 DT

Siège social : Z.I Ariana - Tunis

Usine : Z.I Poudrière 1 - Sfax

RNE : 0011208A

Messieurs les actionnaires de la Société Alimentaire du Sud sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le mardi 27 avril 2021, à partir de 12 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire à 12 H :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2020.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2020 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement Mandat du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

Assemblée générale extraordinaire à l'issue de l'AGO :

- Modification et mise à jour des statuts conformément aux dispositions de la nouvelle règlementation en vigueur et le code des sociétés commerciales.

2021R00883SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TRUCK INTERNATIONAL MOBILITY

S.A. au capital de 1 500.000 dinars

Identifiant Unique N : 1597377C

Identifiant CNSS : 600738-17

Zone Industrielle de Sidi Abdelhamid, Boulevard de l'environnement

RN 82 Sousse

Messieurs les actionnaires de la société "TRUCK INTERNATIONAL MOBILITY" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29/4/2021 à 11h à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2020.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

4/ Affectation des résultats.

5/ Fixation des jetons de présence.

6/ Quitus aux administrateurs

7/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2021R00884SANB3

SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES

Filiale STB

Société anonyme

Au capital de 39.661.900 dinars

Siège social : 52, Avenue Habib Bourguiba

2ème étage Immeuble STB AFRICA, 1001 Tunis

RNE : 0719413J

M.F : 000/M/A/719413J

CNSS : 00210438-45

Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne de Recouvrement des Créances sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 23 avril 2021 à 10 H, au siège social de la Société Tunisienne de Banque sis à la Rue Hédi Nouira Tunis, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

2. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions qui y sont mentionnées.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020.

6. Fixation du montant des jetons de présence.

7. Approbation de la cooptation d'administrateur.

8. Renouvellement du mandat d'administrateurs.

9. Nomination du commissaire aux comptes.

10. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2021R00890SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «COMAR»

S.A. au capital de 50 000 000 de dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 Tunis

M.F : 0000301L/A/M/000

RNE : 0000301L

CNSS N° : 00041852-45

Messieurs les Actionnaires de la COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «COMAR» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 23 avril 2021 à 13h au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020 ;

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020 ;

3- Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales;

4- Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;

5- Quitus aux Administrateurs ;

6- Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;

7- Transfert de réserves;

8- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

9- Nomination d'Administrateurs;

10- Nomination de commissaires aux comptes;

11- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2021 ;

12- Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2021 ;

13- Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2021 ;

14- Pouvoirs pour formalités.

2021R00893SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT

S.A au capital de 15 000 000 de dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba 1001 Tunis

MF : 0033578 V /A/M 000

RNE : 0033578V

CNSS : N°78-97719

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation «HAYETT» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 26 avril 2021 à 13h au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue H. Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020 ;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2020;

3. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article

200 du code des sociétés commerciales;

4. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;

5. Quitus aux Administrateurs ;

6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;

7. Transfert de réserves;

8. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

9. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration;

10. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2021;

11. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2021 ;

12. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2021 ;

13. Pouvoirs pour formalités.

2021R00894SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(Exercice2020)

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE BTS Bank

Société Anonyme au capital de 60.000.000 de Dinars

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Tél : 71 84 40 40 - Fax : 71 89 15 42

Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité BTS Bank sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 23Avril 2021à 10h du matin au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de l'Entreprise Avenue principale, 1053 Les Berges du Lac – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2020;

- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial;

- Lecture du rapport du Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques de la banque relatif à l'exercice 2020;

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2020;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2020;

- Quitus aux administrateurs ;

- Cooptation d'administrateurs ;

- Nomination d'administrateurs au Conseil d'Administration ;

- Fixation des jetons de présence du président et membres du Conseil d'Administration au titre de l'année 2020et fixation des primes spécifiques des présidents et membres des comités issus du Conseil d'Administration;

- Autorisation du Conseil d'Administration pour l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires;

- Pouvoirs pour formalités.

Chaque actionnaire détenant au moins 10 actions, peut assister à cette assemblée sur simple justification de son identité à la condition d'être inscrit sur le registre de la Banque cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir spécial à déposer au siège social au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée. Cette inscription sera effectuée au siège social.

Les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé ci-dessus, pour être admis dans l'assemblée, peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire d'actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires et ce durant le délai légalau siège social.

2021R00895SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SICAV OPPORTUNITY

Société d'Investissement à Capital Variable Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du Ministre des Finances du 25/01/1994

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Identifiant Unique : 723761G/M/N/000

Messieurs les actionnaires de SICAV OPPORTUNITY, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 28 avril 2021 à 11heures à l'agence de Tunisie Valeurs sise au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis. L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2020 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2020 ;

4. Approbation des conventions règlementées ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2020 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2020 ;

7.Fixation du montant des jetons de présence ;

8.Ratification de la nomination de nouveaux Administrateurs ;

9.Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2021R00898SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SICAV PROSPERITY

Société d'Investissement à Capital Variable Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du Ministre des Finances du 25/01/1994

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Identifiant Unique : 0492665X/M/N/000

Messieurs les actionnaires de SICAV PROSPERITY, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 28 avril 2021 à 10H30 à l'agence de Tunisie Valeurs sise au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2019 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;

- Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2020 ;

- Approbation des conventions règlementées ;

- Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2020 ;

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2020 ;

- Fixation du montant des jetons de présence ;

- Ratification de la nomination de nouveaux Administrateurs ;

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2021R00899SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du CMF N° 12-2005 du 18/05/2005

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Identifiant Unique : 0970061L/M/N/000

Messieurs les actionnaires de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 28 avril 2021 à 10 heures à l'agence de Tunisie Valeurs sise au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis. L'ordre du jour est le suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2020 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;

- Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2020 ;

- Approbation des conventions règlementées ;

- Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2020 ;

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2020 ;

- Fixation du montant des jetons de présence ;

- Ratification de la nomination de nouveaux Administrateurs ;

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2021R00900SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable régie la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du Ministre des Finances du 29/10/1996

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Identifiant Unique : 0587453J/M/N/000

Messieurs les actionnaires de SICAV TRESOR, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 28 avril 2021 à 9 heures à l'agence de Tunisie Valeurs sise au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis. L'ordre du jour est le suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31.12.2020 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;

- Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2020;

- Approbation des conventions règlementées ;

- Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2020 ;

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2020 ;

- Fixation du montant des jetons de présence ;

- Nomination de nouveaux Administrateurs de la société ;

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2021R00901SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2021

SOCIETE TUNISIAN CLINIC ALYSSA

Société anonyme

Au capital de 2.700.000 dinars

Siège social : Rue du Lac Leman, 1053 - Les Berges du Lac

RC : B160571998 Tunis

Matricule fiscal : 615319 NAM 000

Messieurs les actionnaires de la société Tunisian Clinic ALYSSA SA au capital de 2 700 000 DT dont le siège social est à la rue du Lac Léman 1053 les Berges du Lac Tunis sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 20 avril 2021 à 9 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3/ Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

4/ Quitus aux Administrateurs.

5/ Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6/ Fixation des jetons de présence.

2021R00904SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2021

SOCIETE CLUB AQUARIUS NABEUL - SCAN

Société anonyme

Au capital de 3.652.250 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

R.N.E : 0039806 N

Les actionnaires de la Société Club Aquarius Nabeul - SCAN sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le vendredi 30 avril 2021 à 11 heures, au siège social de la société sis au 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2020.

2) Lecture des rapports, Général et Spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2020.

3) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

4) Quitus aux Administrateurs.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6) Pouvoir à donner.

2021R00905SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologies ESPRIT

Société anonyme

Capital social : 2000 000 dinars

Siège social : 18 Rue de l'Usine, Charguia II, 2035

Identifiant Unique : 0830823C

Messieurs les actionnaires de l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologies ESPRIT, sont invités en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 23 avril 2021 à 14 heures à la Zone Industrielle, Chotrana II, Pôle Technologique, à l'effet de délibérer sur les points suivants :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/8/2020.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/8/2020.

3. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31/8/2020.

4. Approbation des conventions réglementées.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/08/2020.

7. Nomination d'un Co-commissaire aux comptes.

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

9. Renouvellement des mandats des administrateurs.

2021R00907SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE

Attijari bank

Société anonyme

Au capital de 203.709.985 dinars

Siège social : Rue Hédi Karray - N° 24 - Centre Urbain Nord - 1080 - Tunis

Identifiant Unique : 0000121J

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie - Attijari Bank, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 23/4/2021 à partir de 10h du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord - 1080 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidés du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 ;

2- Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020 et du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2020;

3- Approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidés du Conseil d'Administration, des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 et des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos 31/12/2020 ;

4- Quitus aux administrateurs ;

5- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 ;

6- Renouvellement des rémunérations des Administrateurs;

7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;

8- Désignation et renouvellement des membres du Conseil d'Administration;

9- Cumul des fonctions des administrateurs

10- Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'assemblée générale ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction Juridique sise à la rue Hédi Karray - N°24 - Centre Urbain Nord - 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires chez la Direction Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

2021R00908SANB3

Réunion de l'assemblée générale ordinaire 2020

BANQUE TUNISO KOWEITIENNE

SA au capital de 200.000.000 dinars

Siège social : 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Identifiant unique : 012357 S

Les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE I sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire le mercredi 28 avril 2021 à 12 heures 30 minutes, au siège social de la BTK, 10 bis avenue Mohamed V - 1001 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité social de la BTK au titre de l'exercice 2020 ;

2. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;

3. Approbation du rapport d'activité et des états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;

4. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 62 de la loi 20016-48 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales;

5. Approbation des conventions visées à l'article 62 de la loi 2016-48 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales;

6. Affectation du résultat au titre de l'exercice 2020 ;

7. Lecture du rapport d'activité consolidé de la BTK au 31 décembre 2020 ;

8. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;

9. Approbation du rapport d'activité et des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;

10. Quitus de gestion aux administrateurs;

11. Jetons de présence des administrateurs;

12. Nomination du commissaire aux comptes;

13. Pouvoirs pour formalités.

Nb : Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au Coronavirus COVID-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, la BTK met à la disposition de ses actionnaires les moyens nécessaires pour organiser la réunion à distance en audio conférence.

2021R00909SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIAN INTERNATIONAL P&I CORRESPONDENT

S.A. au capital de 500.000 DT

Messieurs les actionnaires de la TUNISIAN INTERNATIONAL P&1 CORRESPONDENT, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 30 avril 2021 à 12h à la Zone Portuaire de Radés, Immeuble de la Société Commercial Tunisienne, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020,

2/ Lecture du Rapport Général et spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2020,

3/ Examen et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020,

4/ Examen et approbation des conventions réglementées,

5/ Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020,

6/ Affectation des résultats de l'exercice 2020.

2021R00912SANB3

Convocation pour l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE ET D'AFFAIRES

«SOPRIA»

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 dinars

Siège social : 11 rue Hammadi Jaziri (Lafayette) Tunis

Identifiant Unique : 0042872Z

Les actionnaires de la Société de Promotion Immobilière et d'Affaires SOPRIA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 3 mai 2021 à 9 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue des assemblées;

- Approbation des comptes des exercices 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 ;

- Approbation des rapports du conseil d'administration des exercices 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019;

- Quitus aux membres du conseil d'administration au titre des exercices 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 ;

- Nomination des administrateurs ;

- Questions diverses.

2021400778SANB3

Convocation des actionnaires

TOPIC-SA

Au capital de 13.365050 dinars

Siège social : Immeuble «DAHMANI» Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 0716915P

Le conseil d'administration de la société de «TOPIC» informe tous les actionnaires de la société qu'une assemblée générale ordinaire aura lieu le jeudi 29 avril 2021 à 17 heures à l'Hôtel Sheraton, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018;

4. Approbation des conventions relevant des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

6. Quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2018 ;

7. Nomination des administrateurs pour les exercices 2019, 2020, 2021 ;

8. Allocation des jetons de présence pour l'exercice 2018 ;

9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2021400786SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BH LEASING

GROUPE BH BANK

Société anonyme

Au capital de 35.000.000 DT

Siège social : Rue Zohra Faiza - Immeuble BH ASSURANCE Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajene

Identifiant unique : 0587756X

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société BH Leasing sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 27 avril 2021 à 12h au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2020

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020

4. Affectation des résultats 2020

5. Quitus aux Administrateurs

6. Nomination d'un nouvel administrateur indépendant

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

8. Nomination d'un Co-commissaire aux comptes

9. Fixation du montant des Jetons de présence et rémunération des comités pour l'exercice 2020

10. Emission d'emprunts obligataires et/ou subordonnés

11. Pouvoirs.

2021400796SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tuniso-Emiratie SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001

Paru au JORT n°59 du 24 Juillet 2001

Agrément du CMF N- 45/2006 du 8 novembre 2006

Siège social : 5 bis, Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Tuniso-Emiratie SICAV, sont Invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 27 avril 2021 à 10h au siège de la société sis au 5

bis, Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis, à l'effet de délivrer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2020;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020;

3- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020;

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020 ;

5- Fixation des jetons de présence.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2021400798SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

Société Philadelphia Promotion SA

Société anonyme

Capital social : 350.000 dinars

Siège social : Avenue Zohra Faiza, immeuble corail, bloc b, 10ème étage, Zone Urbaine Nord - Tunis

Matricule fiscal : 1146527Q/A/M/000

Identifiant unique : 1146527Q

Messieurs les actionnaires de la Société Philadelphia Promotion sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 30 Avril 2021 à 10 heures du matin, au siège social sis à l'Avenue Zohra Faïza, immeuble corail, bloc b, 10ème étage, Zone Urbaine Nord - Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de l'ordre du jour

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration

3- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes

4- Approbation de l'augmentation du capital par incorporation de réserves

5- Pouvoirs pour formalités

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2021400808SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du jeudi 10 juin 2021 à 10 heures au local de la société COTUPHA

Sis au Km7 Route de Mateur, 2010 Manouba

Compagnie Tunisienne Pharmaceutique "CO TU PHA"

SA au capital de 500 000 dinars

Siège social : 14, Rue Pierre de Coubertin - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne Pharmaceutique «CO TU PHA» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire de la société le jeudi 10 juin 2021 à 10 heures au local de COTUPHA sis au Km7 Route de Mateur - 2010 Manouba pour débattre sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation des états financiers de la société COTUPHA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020.

2- Examen et approbation des états financiers du Groupe COTUPHA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020.

3- Rapports du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020.

4- Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 de la société COTUPHA.

5- Rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2020 du Groupe COTUPHA.

6- Affectation des Résultats.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Questions diverses.

2021400809SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ATTIJARI IMMOBILIERE

Société anonyme

Au capital de 150.000 de dinars

Identifiant unique RNE : 1101937M

Siège social : 95 Avenue de la Liberté, 1002 Tunis

Les actionnaires d'Attijari Immobilière, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Vendredi 30/4/2021 à partir de 10h du matin au siège social de la banque sis au 24 rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2020

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes

- Approbation des états financiers

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Désignation et/ou renouvellement des membres du Conseil d'Administration

- Nomination d'un Directeur Général

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Questions diverses

- Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités.

2021400811SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire le vendredi 30 avril 2021

Société Centre Médico-chirurgical Debbabi

SARL au capital de 7 902 700 Dinars

Siège social : l'avenue Avicenne - Monastir 5000 Monastir

MF : 83698W

Messieurs les associés de la Société Centre Médico-chirurgical Debbabi sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 30 avril 2021 à 10h au siège de la société sis à l'avenue Avicenne - Monastir 5000 Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen de l'avancement de l'opération de vente des parts sociales revenant à la famille Dabbebi suivant les assemblées du 26-12-2019 et du 11-02-2020

2. Examen de la situation comptable et financière au 31-12-2020

3. Pouvoirs.

2021S00400SRLB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mr Mohamed Ben Bachir Ben Ibrahim Samali titulaire de la CIN n°03735399 délivrée le 10/9/2001 déclare la perte de l'acte de propriété n°53969 K/04 objet du titre foncier n°17865 Kef sise à Elhouth Tajerouine El Kef.

Une attestation de perte a été délivrée sous n°424 du 25/3/2021 par la Garde nationale de Tejerouine.

2021R00888DIVD2

Avis au public

Mme Aicha Bent Ahmed Ben Hamda Cherif déclare avoir perdu l'original de son titre de propriété n°21694 délivré le 8/9/2016 relatif à ses parts indivises dans le titre foncier n°190952 Tunis suivant certificat de perte délivré le 24/3/2021. De ce fait, Mme. Aicha Cherif, demande l'obtention d'un nouveau titre de propriété. Toute personne souhaitant s'opposer peut se présenter à son domicile sis à la Résidence Chorfet Carthage Imm B app 32 Les Jardins de Carthage Tunis, dans un délai ne dépassant pas un mois.

2021R00906DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Mokhtar Ben Ettaieb Ben Abdallah Essid Titulaire de la CIN n°04379712 déclare la perte de propriété surface 16 A .2C. Sis à cité Elmalaeb Makthar n°1002 objet du titre foncier n°3340 Siliana

Une attestation de perte a été délivrée sous n°146 du 5/6/2013 par la sécurité Nationale de Makther.

2021R00910DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Foued Ben Nasser Grichi, titulaire de la CIN n°06763797 du 12/02/2013, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/9234 du 15/11/2005 objet du titre foncier n°44720 Monastir sis à Monastir. Une attestation de perte a été délivrée sous n°113 le 17/3/2021 par le poste de police Cité El Bassatine - Monastir.

2021S00392DIVD2

Avis

Madame Chadhliya Daouti annonce qu'elle possède un terrain de 380 m² à la route de Tunis km 10 Leghroubi est effectuée par l'acte de vente qui a été fait le 20 avril 2008 et enregistré le 30 avril 2008 n° M020538A l'attestation de deux notaires Abdelaziz Bouattour et Ahmad Baccar elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub sis à la rue de notaires n°100 Médina Sfax dans un délai ne dépasse pas 70 jours.

2021X00368DIVD2

Perte d'un acte

Les héritiers de Najeh Kammoun annoncent la perte de leur acte de propriété d'un terrain de 1100 m² sise entre route Tunis et Mahdia km 9 Sfax. Ils veulent extraire un deuxième original.

Tous ceux qui ont opposition doivent l'annoncer chez le Notaire à Sfax Rachid Cheikrouhou dans un délai de 70 jours.

2021X00369DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mohamed Ben Abdelkhader Ben Salem Ben Ayed avise le public qu'il possède la totalité d'une parcelle de terrain de surface 1847m² sise à la route Teniour km6 Sfax limité au sud par Ben Ayed et impasse à l'est Bougacha au nord Euch et à l'ouest Ben Ayed suivant un contrat de donation daté le 20 septembre 2000 dressé par les notaires Lotfi Mziou et Mahmoud Mziou. Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de soixante dix jours.

2021X00379DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Tunis

Avis de publicité de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 91-1267 du 27 Août 1991 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans certaines délégations du gouvernorat de **Tunis**;
- Vu le décret n° 91-1493 du 21 Octobre 1991 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans certaines délégations du gouvernorat de **Tunis**;
- Vu le décret n° 93-1068 du 03 Mai 1993 relatif à l'étendue des opérations de reconnaissance et de délimitation dans le reste des délégations du gouvernorat de **Tunis**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Tunis porte à la connaissance du public qu'en date du **18 Février 2021**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de Tunis.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Tunis, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie en m2	Limites	T.P.D
Rue Bab El Khadhra N° 105	Bab Souika	2507	**Nord :** Privés **Sud :** T.F N°52452 et 106456 Tunis **Est :** Rue El Idrissi **Ouest :** Rue Bab El Khathra	78380
Rue 9051 N° 11 Cité Errahma Elgarjouma Djebel Jelloud	Djebel Jelloud	171	**Nord :** Rue 9051 **Sud :** Youssef Mekademi **Est :** Privés **Ouest :** Privés	95099
Rue Hamadi Ben Ammar N° 09 La Goulette	La Goulette	265	**Nord :** T.F N°75603 Tunis **Sud :** T.F N°92924 Tunis **Est :** T.F N°20539 Tunis et Réq N°21512 Tunis **Ouest :** Rue Hammadi Ben Ammar	95744
Rue 10458 et Rue 10410 Cité Ennour ElKabaria	ElKabaria	6724	**Nord :** Rue 10410 et Rue 10407 **Sud :** Rue 10458 **Est :** Maisons **Ouest :** Rue 10410	59463

Intersection Rue Achour Et Rue Mistiri	ElMedina	10	**Nord :** Rue Achour et T.F N°92958 Tunis **Sud :** Rue Achour **Est :** T.F N°158579 Tunis **Ouest :** Rue Achour	78384
Rue Youssef Bartaguiz N° 03 Cité Ennour Kabaria	ElKabaria	220	**Nord :** Rue 10561Cité Ennour **Sud :** Rue Youssef Bartaguiz (Ancien Rue 10562) **Est :** T.F N°154029 Tunis et Touhami Boutouri **Ouest :** Mefteh Boutouri	95097
Rue de la Mosquée Cité ElAhmadi La Marsa	La Marsa	722	**Nord :** Rue de la Mosquée **Sud :** Avenue de la Liberté Cité ElAhmadi **Est :** T.F N°14588 Tunis **Ouest :** T.F N°14588 Tunis	94303

2021R00882MINA4

L'Agence Nationale de la Sécurité Informatique

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2019 ET 2018
(Chiffres exprimés en dinars)

ACTIFS	31/12/2019	31/12/2018
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	1 821 110	1 053 742
Amortissements	-961 194	-865 749
	859 916	187 994
Immobilisations corporelles	2 831 774	2 657 152
Amortissements & provisions	-1 786 259	-1 597 691
	1 045 515	1 059 461
Immobilisations financières		
Provisions		
Charges à répartir	183 388	112 041
Résorption charges à répartir	-133 841	-110 734
Autres actifs non courants	49 547	1 307
Total des actifs non courants	**1 954 978**	**1 248 761**
ACTIFS COURANTS		
Stocks	22 016	20 400
Provisions		
Clients et comptes rattachés		
Provisions		
Autres actifs courants	599 712	1 556 899
Provisions		
Placements et autres actifs financiers		
Liquidités et équivalents de liquidités	2 633 490	1 323 506
Total des actifs courants	**3 255 217**	**2 900 804**
TOTAL DES ACTIFS	**5 210 196**	**4 149 566**

L'Agence Nationale de la Sécurité Informatique

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2019 ET 2018
(Chiffres exprimés en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Fonds de dotation		
Autres capitaux propres	4 065 696	3 221 386
Résultats reportés	-72 227	-97 901
Modifications Comptables	0	0
	3 993 470	**3 123 484**
Résultat net de l'exercice	0	25 675
Total des capitaux propres	**3 993 470**	**3 149 159**
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts		
Autres passifs financiers		
Provisions pour Risques et charges	123 870	123 870
Total des passifs non courants		
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	578 754	368 605
Autres passifs courants	514 103	507 932
Concours bancaires et autres passifs financiers		
Total des passifs courants		
Total des passifs	**1 216 726**	**1 000 407**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	**5 210 196**	**4 149 566**

L'Agence Nationale de Sécurité Informatique

ETATS DE RESULTATS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2019 ET 2018
(Chiffres exprimés en dinars)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation	**3 578 119**	**3 243 137**
Subvention d'exploitation	3 270 800	2 966 014
Autres produits d'exploitation	307 319	277 124
Charges d'exploitation	**-3 606 015**	**-3 233 557**
Variation des stocks	1 616	3 252
Achats d'approvisionnements consommés	-90 947	-75 657
Charges de personnel	-2 500 036	-2 190 343
Dotations aux amortissements et aux provisions	-307 121	-251 449
Autres charges d'exploitation	-709 529	-719 360
Résultat d'exploitation	**-27 896**	**9 581**
Charges financières nettes	-13	-20
Produits financièrs nets	0	133
Autres gains ordinaires	28 415	16 509
Autres pertes ordinaires	-6	-28
Résultat des activités ordinaires avant impôt	**500**	**26 175**
CH08 Impôt sur les bénéfices	-500	-500
Résultat des activités ordinaires après impôt	**0**	**25 675**
Eléments extraordinaires	0	0
Résultat net de l'exercice	**0**	**25 675**
Effets des modifications comptables net d'impôt		
Résultat après modifications comptables	**0**	**25 675**

L'Agence Nationale de Sécurité Informatique

ETATS DES FLUX DE TRESORERIE COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2019 & 2018
Selon la méthode directe
(Chiffres arrondis en dinars tunisiens)

	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissement sur Formations & Sponsorisation	8 739	58 837
Encaissement de subventions d'exploitation	4 238 500	2 974 000
Sommes versées aux fournisseurs et autres tiers	-910 938	-964 458
Sommes versées au personnel	-1 439 667	-1 214 332
Impôts et taxes payés	-372 950	-303 441
Cotisations sociales payées	-599 223	-503 834
Autres encaissements d'exploitation	28 410	16 500
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	**952 872**	**63 272**
Flux de trésorerie liés à l'investissement		
Décaissements/acquisition d'immo. Corp & Incorp	-820 381	-402 718
Encaissements provenant de cession d'immo. Corp & Incorp financières	0	0
Encaissements provenant de cession d'immo. financières		
Flux de trésorerie affectés à des activités d'investissement	**-820 381**	**-402 718**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant des emprunts		
Perte de change	-13	-20
Encaissement de subventions d'investissements	1 177 506	544 944
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**1 177 493**	**544 924**
Variation de trésorerie	**1 309 984**	**205 477**
Trésorerie au début de l'exercice	**1 323 506**	**1 118 029**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**2 633 490**	**1 323 506**

2021R00911BCFA5

SCMG CONSEIL Group

45, Avenue de la république
La Marsa B.P 2070
Téléphone : + 216 29 41 89 89
Fax : + 216 71 740 197
E-mail :walid.moussa@scmggroup.com

AUDIT REVISION

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Correspondant en Tunisie de RSM International

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la « TUNIS INTERNATIONAL BANK », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans

45, Avenue de la république
La Marsa B.P 2070
Téléphone : + 216 29 41 89 89
Fax : + 216 71 740 197
E-mail : walid.moussa@scmggroup.com

Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie
Correspondant en Tunisie de RSM
International

les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administrationet, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administrationsemble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

45, Avenue de la république
La Marsa B.P 2070
Téléphone : + 216 29 41 89 89
Fax : + 216 71 740 197
E-mail : walid.moussa@scmggroup.com

Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie
Correspondant en Tunisie de RSM
International

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

SCMG CONSEIL Group

45, Avenue de la république
La Marsa B.P 2070
Téléphone : + 216 29 41 89 89
Fax : + 216 71 740 197
E-mail :walid.moussa@scmggroup.com

AUDIT REVISION

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Correspondant en Tunisie de RSM International

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.Un rapport traitant des axes d'améliorations a été remis à la Direction Générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 04 Mars 2021

FouedAMIRI	**Walid MOUSSA**
A.R.C Tunisie	**S.C.M.G**

TUNIS INTERNATIONAL BANK

BILAN

Arrêté au 31.12.2020

(Unités en US Dollars)

	Désignation	Notes	2020	2019
AC 1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3	49 724 305	62 671 160
AC 2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	4	330 829 480	365 233 972
AC 3	Créances sur la clientèle	5	31 881 025	21 939 669
AC 4	Portefeuille titres commercial	6	18 971 398	20 297 346
AC 5	Portefeuille titres d'investissement	7	119 141 658	113 417 995
AC 6	Valeurs immobilisées	8	2 019 211	2 279 798
AC 7	Autres actifs	9	2 514 473	2 272 136
	TOTAL ACTIFS		**555 081 550**	**588 112 076**
PA 2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	168 787 990	168 893 262
PA 3	Dépôts de la clientèle	11	225 327 925	271 456 873
PA 5	Autres passifs	12	15 936 235	11 881 760
	TOTAL PASSIFS		**410 052 150**	**452 231 894**
CP 1	Capital		50 000 000	50 000 000
CP 2	Réserves		31 116 609	29 884 303
CP 4	Autres capitaux propres		1 000 000	1 000 000
CP 5	Résultats reportés		48 755 879	41 967 560
CP 6	Résultat de l'exercice		14 156 912	13 028 319
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	**145 029 400**	**135 880 182**
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**555 081 550**	**588 112 076**

TUNIS INTERNATIONAL BANK
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Arrêté au 31.12.2020
(Unités en US Dollars)

	Désignation	Notes	2020	2019
	PASSIFS EVENTUELS			
HB 1	Cautions, Avals et autres garanties données		9 180 899	16 958 101
HB 2	Crédits documentaires		1 603 783	613 082
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		**10 784 682**	**17 571 183**
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		**10 784 682**	**17 571 183**
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS			
HB 7	Garanties reçues		61 117 872	71 705 146
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		**61 117 872**	**71 705 146**

TUNIS INTERNATIONAL BANK

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020

(Unités en US Dollars)

	Désignation	Notes	2020	2019
	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		**26 427 575**	**24 175 656**
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	14	7 478 667	8 376 785
PR 2	Commissions perçues	15	2 708 877	3 893 288
PR 3	Gain sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16	3 226 722	3 135 530
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	17	13 013 309	8 770 053
	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		**-1 516 265**	**-2 200 864**
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	18	-1 348 489	-1 803 857
CH 2	Commissions encourues		-167 776	-159 504
CH 3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16	0	-237 503
	PRODUIT NET BANCAIRE		**24 911 310**	**21 974 792**
CH4/PR5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		-950 000	-250 693
PR6/CH 5	Dotations nettes aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		0	29 898
PR 7	Autres produits d'exploitation		0	0
CH 6	Frais de personnel	19	-3 717 654	-3 809 256
CH 7	Charges générales d'exploitation	20	-3 465 381	-3 081 599
CH 8	Dotations aux amortissements		-393 258	-369 752
	RESULTAT D'EXPLOITATION		**16 385 017**	**14 493 390**
CI 10	Impôts sur les bénéfices		-2 228 105	-1 465 071
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		**14 156 912**	**13 028 319**
CP 11	Perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**14 156 912**	**13 028 319**

TUNIS INTERNATIONAL BANK

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020

(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2020	2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus investissement)		9 945 208	11 760 219
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-1 516 265	-1 963 361
Dépôts/Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-105 272	-2 487 943
Prêts et avances /Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-9 941 356	3 412 413
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		-46 128 948	-4 187 736
Titres de placements		1 230 823	-2 510 119
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-8 128 560	-6 857 062
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		17 658 159	-38 546 245
FLUX DE TRESORERIE NET D'EXPLOITATION		**-36 986 211**	**-41 379 836**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		13 013 309	8 770 053
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		-6 737 811	-2 984 400
Acquisition / cessions sur immobilisations		-132 671	-254 746
FLUX DE TRESORERIE NET D'INVESTISSEMENT		**6 142 827**	**5 530 907**
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés et autres distributions		-240 000	-5 240 000
FLUX DE TRESORERIE NET DE FINANCEMENT		**-240 000**	**-5 240 000**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-31 083 385	-41 088 929
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		129 378 972	170 467 901
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	**21**	**98 295 587**	**129 378 972**

2021400663BCFA5